

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 Février 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 55

Date de la convocation : 18 Février 2021

Date d'affichage des délibérations : 18 Mars 2021

Le jeudi 25 Février deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (55) Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Philippe Bâcle, Béatrice Bahuaud, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Claude Brel, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Amandine Brun, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Sébastien Dessein, Pierre Devèche, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Caroline Fonteneau, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Didier Huchon, Lydie Jobard, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrech, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Claire Steinbach, Muriel Templeraud, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5) Aglaé De Beauregard, Jean-Luc Jarret, Virginie Neau, Corinne Raballand Texier, Lydia Sourisseau,

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Absents	Délégation de vote à
Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Marie David Juchs	Stéphane Gandon
Bernard Delage-Damon	Geneviève Gaillard
Brigitte Fonteneau	Philippe Bâcle
Christine Hamard	Sébastien Dessein
Chantal Gourdon	Dominique Bochereau
Dominique Pohnu	Thierry Lebrech

Secrétaire de séance : Vincent Blanchard

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

- Point Situation Covid-19

Monsieur le Maire débute par les éléments maintenant habituels liés à la situation Covid. Son intervention débute sur la base d'éléments chiffrés qui lui sont parvenus très récemment.

Ces indicateurs ne sont pas forcément bons. Le département de Maine-et-Loire n'a pas la même couleur que le reste des départements des Pays de la Loire et pas non plus la même couleur que tous les départements situés plutôt à l'ouest de la France. Tout cela a été confirmé ce soir par le Premier ministre. Un certain nombre de départements sont concernés par des mesures, pas encore le Maine et Loire mais la situation n'est pas bonne en termes d'indicateurs et également en termes d'évolution. C'est cela qu'il faut regarder, c'est l'évolution des indicateurs. Sur le taux d'incidence qui est l'élément le plus observé, le taux d'incidence est à ce jour de 141, 176 sur le département du Maine et Loire et parmi les territoires du Maine-et-Loire le territoire sur lequel la situation évolue très négativement : c'est celui de Mauges communauté puisqu'on a un taux d'incidence de 268.

Malgré tout, la situation est un peu différente sur le territoire de Mauges communauté. On est un peu comme le territoire national entre l'ouest et l'est et donc Sèvremoine étant plutôt à l'est, on se retrouve à ce jour plutôt en dessous de la moyenne de Mauges communauté et du département.

Les éléments qui nous sont fournis ne sont ni par commune ni par commune historique mais par code postal. On parle là non pas des lieux où sont réalisés les analyses mais du lieu de résidence des personnes qui se font tester.

Pour le code postal de St Germain, on est à un taux d'incidence de 58, à St Macaire, on est à 147, à Torfou et au Longeron on est à 134.

Malgré tout, la situation est préoccupante avec une accélération de la propagation du virus. J'avais le sous-préfet ce midi pour évoquer cette situation. A Chemillé, un dépistage massif sera organisé ce dimanche. Il semble que ce soit le variant anglais qui se propage très rapidement depuis quelques jours sur le territoire.

Malgré tout, les plans de vaccination sont engagés et ils ont pu être réalisés sur nos résidences autonomie. Je rappelle que les résidences autonomie ont pu être intégrées au plan de la campagne de vaccination, pas au centre de vaccination du Pin en mauges, mais directement au sein de l'établissement. Donc, tous les résidents qui le souhaitent ont été vaccinés en Février. Pour l'EHPAD du Clair logis qui était lui le premier concerné dans le cadre de la vaccination, la 2e injection est prévue sur le mois de mars.

Il présente les chiffres de la vaccination dans les établissements pour personnes âgées

	Nbre de résidents au 1er février 2021	Nbre de résidents ayant donné leur consentement	Taux de résidents vaccinés	Date 1ère injection	Date 2ème injection
Avresne-Mimosas	63	46	73,02	11-12 février 2021	11 et 12 mars 2021
Claire fontaine	23	22	95,65	17-févr	17-mars-21
Le Bosquet	16	12	75,00	23-févr-21	a priori 23 mars
Le Clair logis	70	56	80,00	20-21-22 janvier 2021	10-12 février 2021

Intervention de Pierre Devêche :

Il précise qu'un certain nombre de résidents d'Avresne sont allés directement au centre du Pin en Mauges ce qui fausse un peu les chiffres. Le taux de vaccination est donc plus important que ce qui est affiché.

Monsieur le Maire continue en rappelant qu'il y a maintenant plusieurs flux de vaccination : les centres de vaccination du Pin en Mauges, les professionnels de santé au sein de l'hôpital et maintenant les médecins généralistes.

La bonne nouvelle c'est que les dotations de vaccins augmentent très significativement. Je rappelle que pour la première semaine de vaccination, il y avait 300 doses puis 500 et cette

semaine nous disposons de 660 doses. Cela permet une augmentation régulière du taux de personnes âgées de + 75 ans vaccinées.

DOTATION DE VACCINS - LE PIN EN MAUGES										
	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
Doses allouées	300	498	498	498	498	660	810	978	978	978
1ère injection	300	498	498	498	198	162	312	480	780	816
2nde injection					300	498	498	498	198	162

Ça permet donc de mettre en œuvre tous les moyens qui avait été prévus sur le centre de vaccination et qui peuvent aller bien au-delà de celle de ces volumes mais qui sont déjà très satisfaisants.

Pour ce qui concerne le centre d'appel, on voit également une régulation, ou un lissage en tout cas du nombre d'appels. Il y a toujours beaucoup d'appels en début de semaine qu'on ne peut pas tous honorer au premier appel. Il faut insister, rappeler donc toujours au même numéro mais il ne faut pas se déplacer car il n'est pas possible d'obtenir un rendez-vous sur place.

Je n'ai pas précisé les éléments annoncés lors de l'allocution du Premier ministre. J'ai compris qu'il y avait effectivement des départements pour lesquels des mesures allaient être mises en œuvre : des mesures beaucoup plus contraignantes. En tout cas la stratégie à aujourd'hui s'est territorialisée pour contenir sans arrêter toute la vie économique.

- **Planning d'élaboration du projet de mandat et du programme pluriannuel d'investissements 2021-2026**

Mme Chantal Moreau, adjointe aux finances et aux achats, présente :

ETAPES	DATES PREVISIONNELLES
Formalisation de la synthèse des entretiens (KPMG)	Du 22 au 26 mars
Présentation en Bureau municipal : • Diagnostic et des enjeux du territoire, • Mise en regard du diagnostic du territoire avec les projets évoqués • Identification des enjeux confortés par des projets et ceux qui ne le sont pas • Arbitrages et apport de compléments par le bureau	Jeudi 15 avril
Réunion de présentation en Conseil municipal privé	Jeudi 22 avril
Transmission aux élus municipaux de la liste des projets proposés pour recueil de leurs avis - 2 semaines de délai de réflexion	Après le 22 avril

*Entretiens commissions	Vendredi 12/03	Mercredi 17/03	Jeudi 18/03	Vendredi 19/03
17h/19h	EPCV	Sports	Urbanisme	Enfance jeunesse
19h/21h	Economie	Bâtiment	Culture	Santé

ETAPES	DATES PREVISIONNELLES
Présentation en Bureau municipal : Présentation des projets et du programme d'investissement ajusté en fonction des retours des élus	Jeudi 10 juin
Présentation en Bureau municipal : Présentation du PPI 2021-2026 & de la prospective financière associée	Jeudi 24 juin
Validation finale du PPI 2021-2026 en Conseil municipal	Jeudi 1er juillet

- Débats d'Orientations Budgétaires 2021

Monsieur le Maire introduit. Il précise qu'il y a une anomalie temporelle. Le budget 2021 aurait dû être celui de l'année 1 du mandat et tenir compte d'un projet de mandat et des investissements associés. Or, le travail collaboratif avec l'ensemble des Conseillers municipaux, voire les Conseillers consultatifs n'a pu être mené sur le 2^{ème} semestre 2020 du fait de la situation que l'on connaît.

Le ROB 2021 aurait donc dû intégrer la première marche de ce programme. Le budget qui sera présenté lors du prochain Conseil sera avant tout un budget de reconduction du budget 2020 mais qui tient compte du contexte sanitaire et également des travaux et évolutions déjà lancés et prévus.

En fonction des orientations retenues dans le cadre de la construction du projet présenté auparavant, des modifications budgétaires seront présentées sans attendre Janvier 2022. Le calendrier des décisions est à ajuster au regard du contexte.

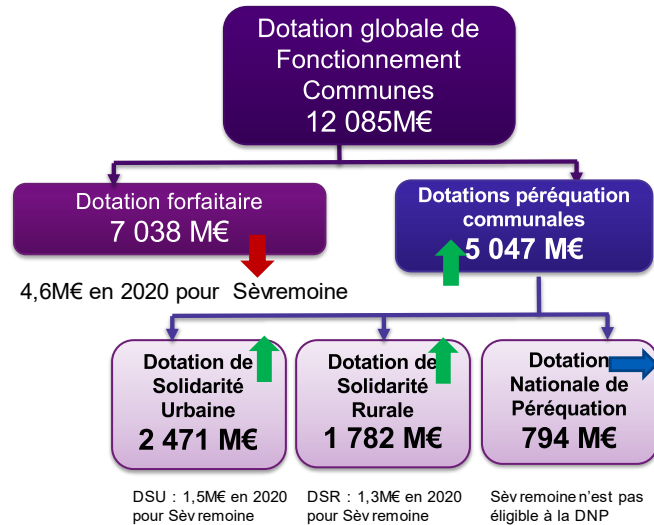
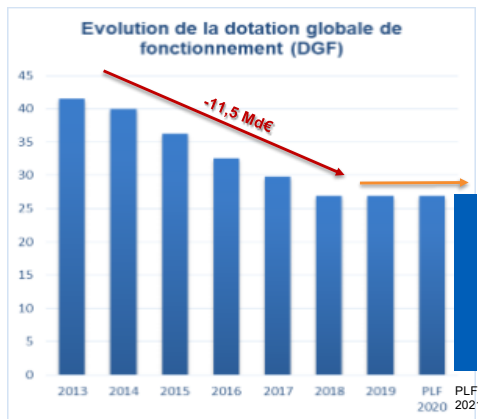
Intervention de Mme Chantal Moreau, adjointe aux finances et aux achats :

Elle procède à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

1.2. Les dispositions de la loi de finances concernant le bloc communal

Répartition de la DGF des communes

Les données pour l'année 2021 sont encore indicatives. Après le vote de la loi de finances, elles seront définitivement arrêtées par le comité des finances locales lors de sa séance du mois de février 2021



Source : Prév. du PLF 2021



© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial et le logo sont des marques déposées de KPMG International.

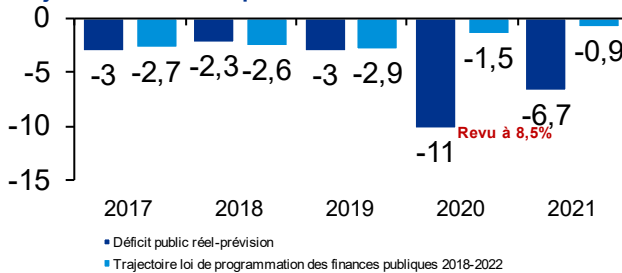
Sal de cabinets indépendants adhérents de KPMG International

Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG

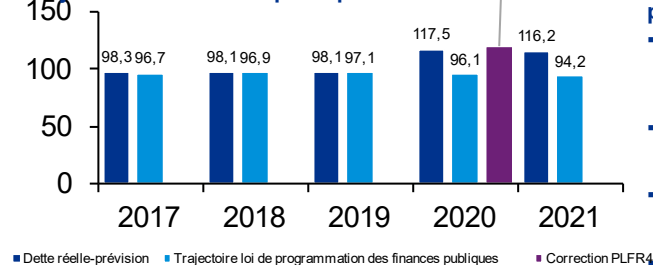
1

1.1. Contexte économique et financier : Le contexte financier

Trajectoire du déficit public



Trajectoire de la dette publique



Source : Prév. du PLF 2021



© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial et le logo sont des marques déposées de KPMG International.

Sal de cabinets indépendants adhérents de KPMG International

Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG

1

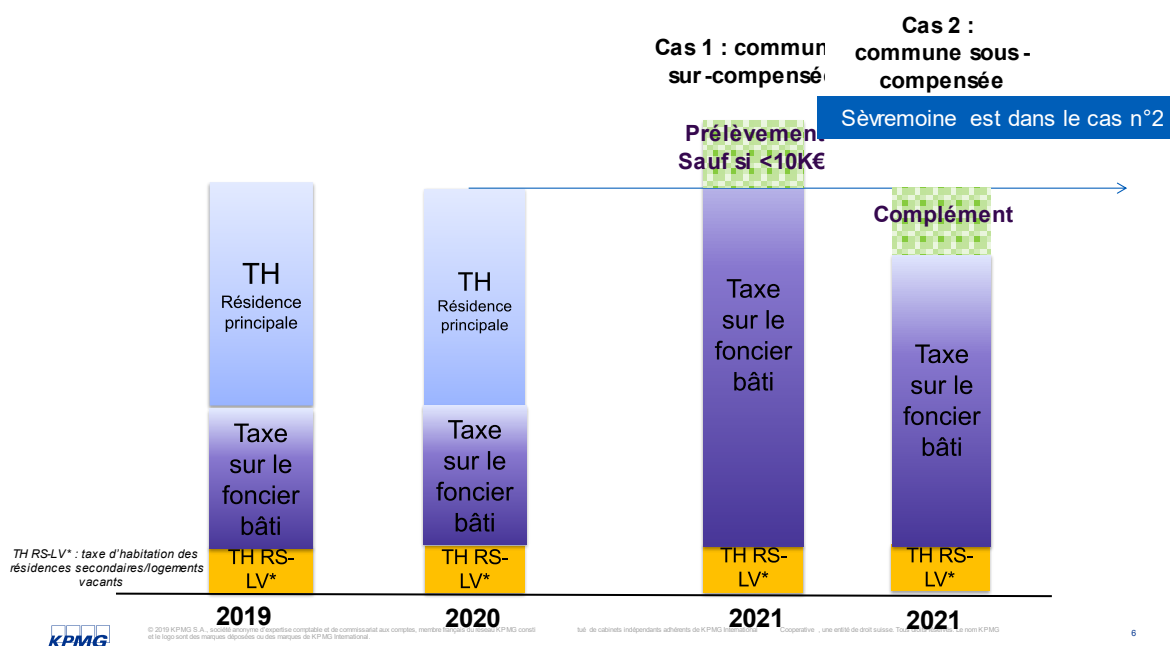
Le déficit public s'effondre car il supporte toutes les dépenses engagées pour lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire :

- L'essentiel de ce déficit est supporté par l'Etat
- Le PLF 2021 prévoit un déficit public de 11% du PIB (correction suite au PLFR4) en 2020 et de 8,5% du PIB en 2021 (correction PLFR4) : alors que la France se remettrait à peine de l'impact de la crise de 2008 sur ses finances publiques, celle du Covid remet en cause la capacité d'un retour à l'équilibre
- L'accroissement du déficit s'explique d'une part par la hausse de 100 milliards des dépenses publiques et la baisse des recettes du même ordre compte tenu des exonérations de charges et d'impôts décidées pendant la crise

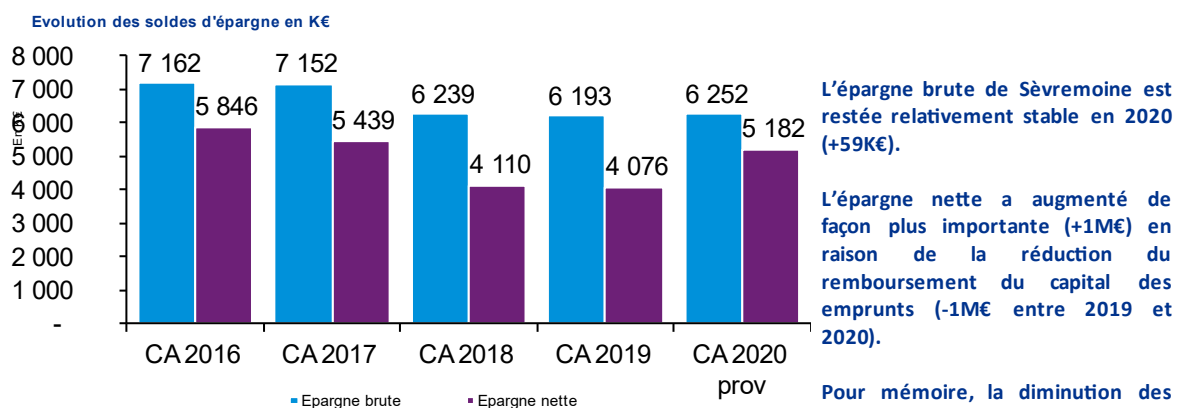
Focus sur la dette publique qui a progressé de 15 points sous l'effet des déficits abyssaux :

- La dette publique a progressé de 15 points sous l'effet d'un besoin de financer des déficits abyssaux pour atteindre les 117,5% du PIB (119,8% prévu avec le nouveau confinement) et ne devrait pas retrouver son niveau d'avant crise avant 2025 selon Bercy.
 - Les prévisions d'amélioration ont été revues à la baisse avec le déploiement du plan de relance et une diminution substantielle des recettes fiscales en 2020
 - Le ratio de dépense publique atteindra un record de 62,8% du PIB en 2020 selon des prévisions optimistes. Cela s'explique par les mesures d'urgence et de soutien aux salariés et aux entreprises
- Ce sont surtout les dépenses de l'Etat et de la sécurité sociale qui ont été mobilisées

1.2. Les dispositions de la loi de finances concernant le bloc communal : La poursuite de la réforme de taxe d'habitation



La situation financière de Sèvremoine (2016-2020)



- Retraitements effectués pour 2020 : dépenses : hors transfert résultats BA assainissement et terrain transféré à MC
- Données 2020 provisoires

Eparqne brute/nette ?

L'épargne brute est égale aux produits réels de fonctionnement et charges réelles de fonctionnement

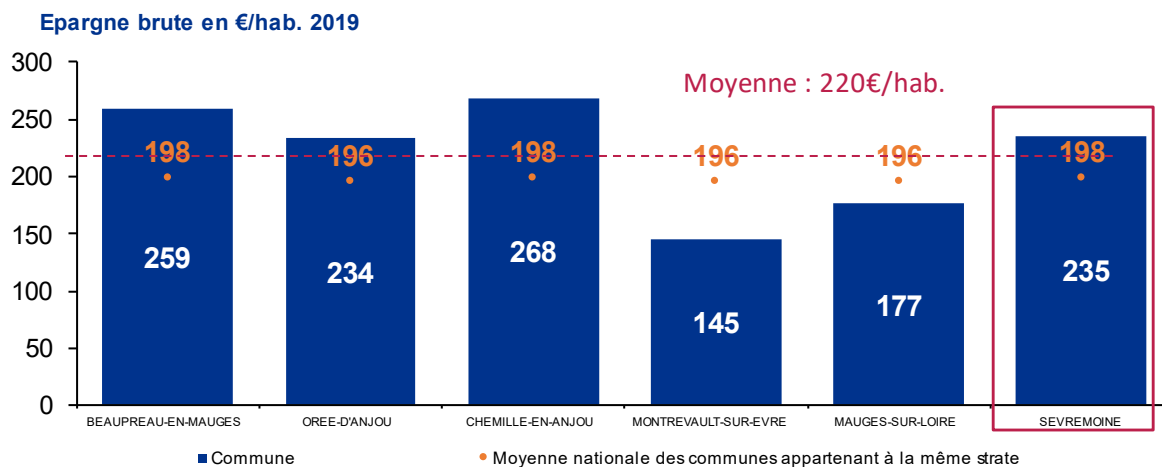
L'épargne nette est égale à l'épargne brute amputée du remboursement en capital de la dette.
La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

L'épargne brute de Sèvremoine est restée relativement stable en 2020 (+59K€).

L'épargne nette a augmenté de façon plus importante (+1M€) en raison de la réduction du remboursement du capital des emprunts (-1M€ entre 2019 et 2020).

Pour mémoire, la diminution des soldes d'épargne en 2018 est notamment liée au transfert des résidences Avresne et Mimosas au CCAS (baisse des loyers perçus au budget principal de -907K€ non accompagnée d'une diminution équivalente des charges de fonctionnement).

Analyse comparative avec les communes de l'EPCI



Source DGCL

Retraitements de l'épargne brute pour calculer la capacité de désendettement :

• Dépenses : hors dépenses exceptionnelles (flux financiers avec Mauges Cté)

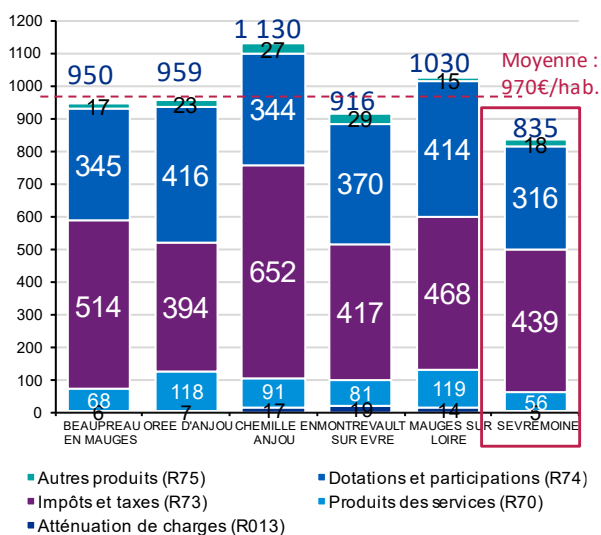


© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

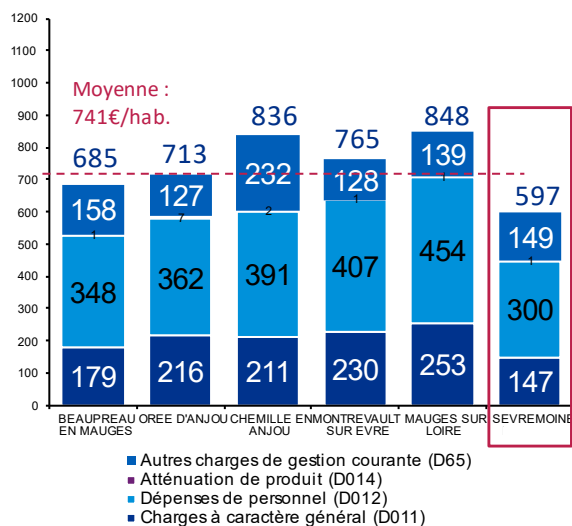
10

Analyse comparative avec les communes de l'EPCI

Recettes de gestion en €/hab 2019



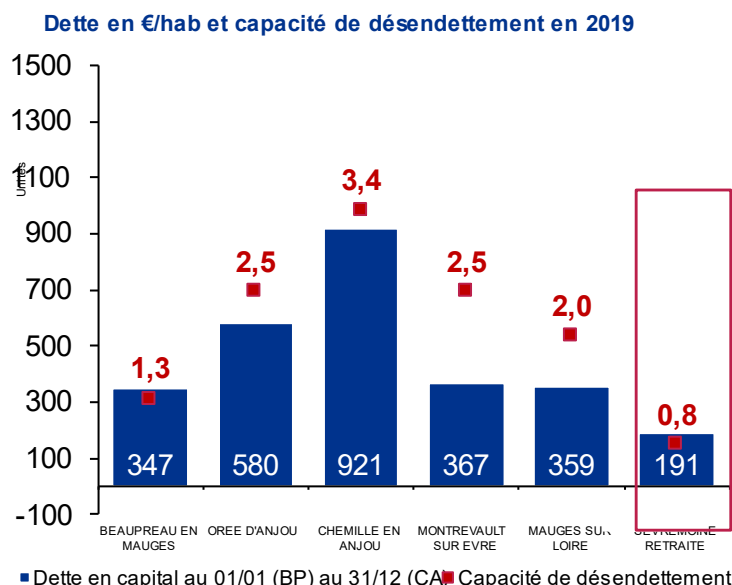
Dépenses de gestion en €/hab en 2019



© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

11

Analyse comparative avec les communes de l'EPCI



Le niveau de la capacité de désendettement de la commune est nettement inférieur à celui de la moyenne de la strate nationale.

La commune présente également un encours de dette relativement faible comparé à celui de la moyenne de la strate nationale, voir même à celui des communes de l'EPCI.

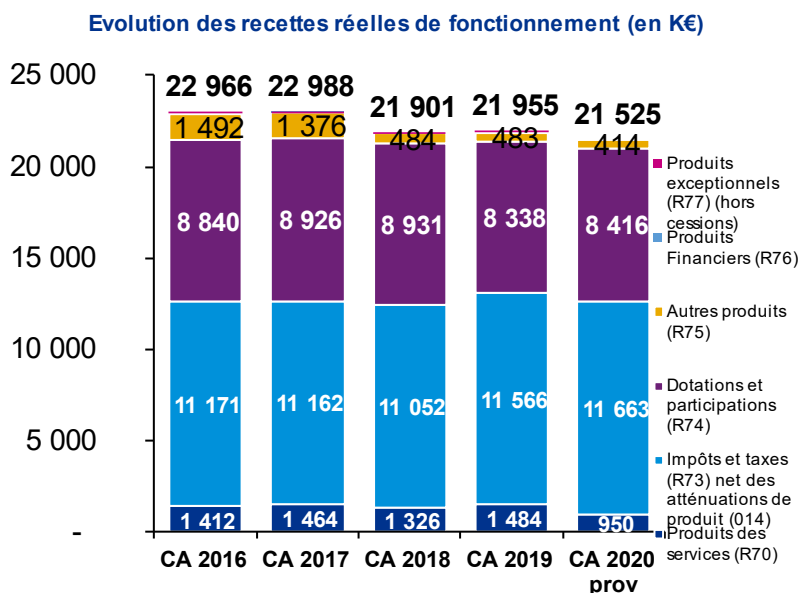
En 2019, l'encours de dette de la commune s'estime à 191 €/hab. contre plus de 1 000 €/hab. pour la moyenne nationale.

Retraitements de l'épargne brute pour calculer la capacité de désendettement : Dépenses hors dépenses exceptionnelles (flux financiers avec Mauges Cté)

© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

12

Evolution des recettes réelles de fonctionnement après retraits



Entre 2019 et 2020, les recettes de fonctionnement ont diminué de -429 K€ en raison principalement de la baisse exceptionnelle des produits des services liée à la crise sanitaire (recettes restauration scolaire : -280 K€, location salles : -65K€) et de la fin de la refacturation du personnel mis à disposition du budget annexe assainissement (-170 K€).

Pour mémoire la commune a également connu :

- une baisse de la DGF en 2019 en raison la perte d'éligibilité à la dotation nationale de péréquation (-443K€),
- une baisse des recettes fiscales constatée entre 2017 et 2018 liée à la baisse de l'attribution de compensation
- une baisse des revenus des immeubles (loyers) de -908K€ entre 2017 et 2018 (transfert des résidences Avresne et Mimosas au CCAS).

A noter que la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition sur la période 2016-2020.

© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

13

Intervention de Pierre Devêche :

Pour quelles raisons a-t-on perdu en 2019 la dotation nationale de péréquation ?

Intervention de Didier Huchon :

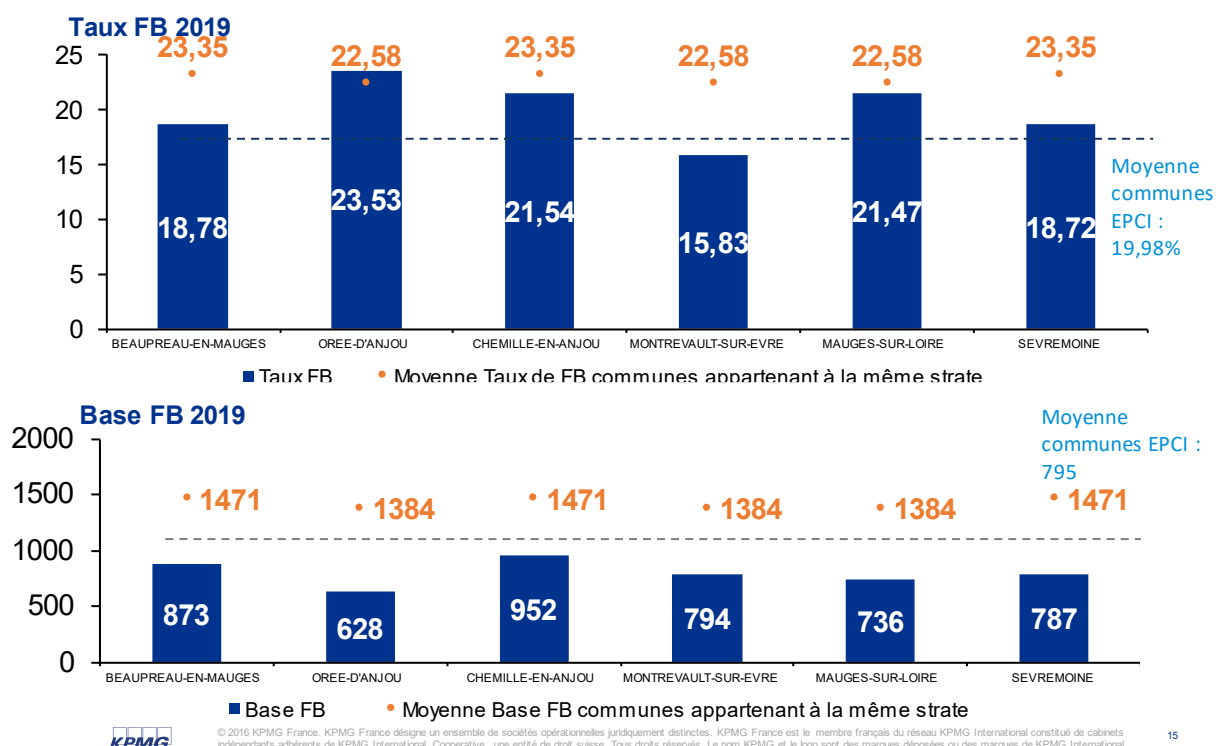
Le système de péréquation est un système de répartition entre les plus riches et les plus pauvres sur des critères. Sur le 3^{ème} volet, on n'était plus éligible au regard des critères notamment de fiscalité de la commune.

Intervention de Pierre Devêche :
Cela veut-il dire qu'on est trop riche ?

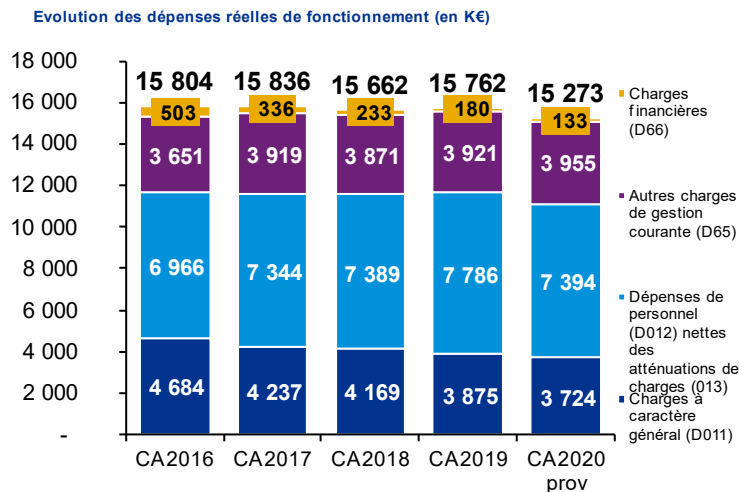
Réponse de Didier Huchon :

Il y a effectivement un sujet autour de la notion de dotation. Le principe est qu'on ne peut faire appel à la péréquation des autres territoires si on ne lève pas assez l'impôt localement. Ce n'est pas une question de richesse mais d'effort fiscal. Il y a un certain nombre de dotations au niveau national dont on ne pourra bénéficier si on ne fait pas l'effort fiscal demandé par l'Etat qui considère qu'en cas de problème de ressources, il faut d'abord commencer par la levée d'impôts locaux ce qui est assez logique aussi.

Analyse comparative des taux et bases d'imposition



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement après retraitement



Hors charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de -531 K€ en 2016 et 2020.

Cette diminution se concentre entre 2019 et 2020 sur deux chapitres

- Les charges à caractère générales
 - -150 K€ liés à la crise sanitaire 100K€ liés à la restauration scolaire et 80K€ liés à l'animation locale
 - A l'inverse, il y a eu des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (80K€ de fournitures diverses et 60K€ de charges sur la compétence scolaire)
- Les charges de personnel -392 K€ dont -200 K€ lié à la compétence assainissement transférée à Mauges Communauté et -180 K€ lié au service crèche familiale (service fermé en septembre 2019)
- Surcoût de personnel lié à la crise sanitaire 175K€ compensé par des reports de recrutement et des nonremplacements

* Retraitements des provisions (425K€ en 2017), des atténuations de produits (2,8M€ en 2016) et des dépenses exceptionnelles (reversement de la soulte venant de Mauges Cté vers le budget Bâtiments de Sèvre-Maine pour financer le déploiement de la stratégie Santé et le développement des commerces de proximité, transfert des résultats de S budget AC et SPANC)



© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

16

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

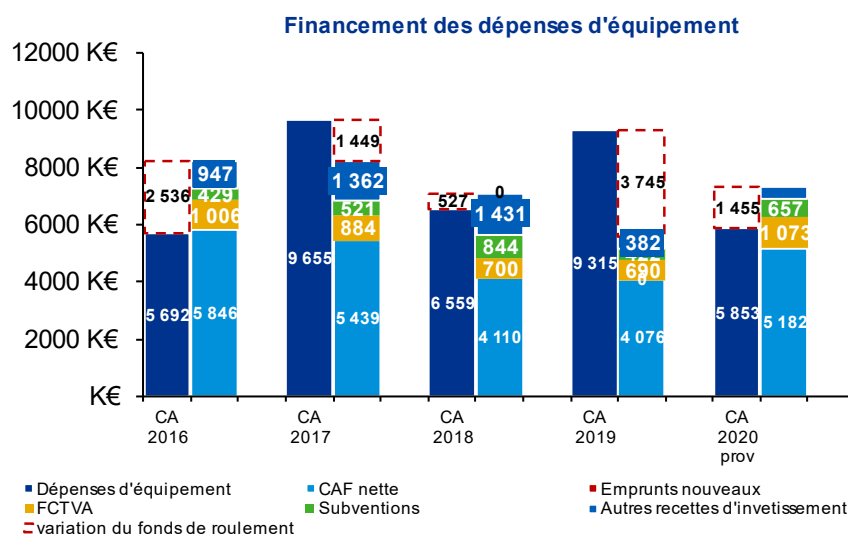
Comment se fait-il qu'en 2020, la baisse des dépenses ait été supérieure à celle des recettes ?

Il y a un gain sur la période. La crise ne nous a pas fait perdre de l'argent, mais on se retrouve avec un gain de 100 000 € ?

Réponse de Chantal Moreau :

Il n'y a pas eu que la crise sanitaire, il y a eu d'autres baisses de dépenses. Par exemple, le transfert de la compétence assainissement ou la fermeture de la crèche familiale ont induit une baisse des dépenses de personnel par rapport à 2019, indépendamment de la crise sanitaire.

Evolution des dépenses d'investissement



La commune de Sèvremoine a réalisé en moyenne 7,4M€ d'investissement par an (hors remboursement de la dette), soit 37M€ sur la période 2016-2020.

Le montant des restes à réaliser à fin 2020 s'élève à 4M€.

Le résultat de clôture à fin 2020 s'élève à 9,4 M€.

2017 : dont 4M€ de créances immobilisées

Retraitements effectués :

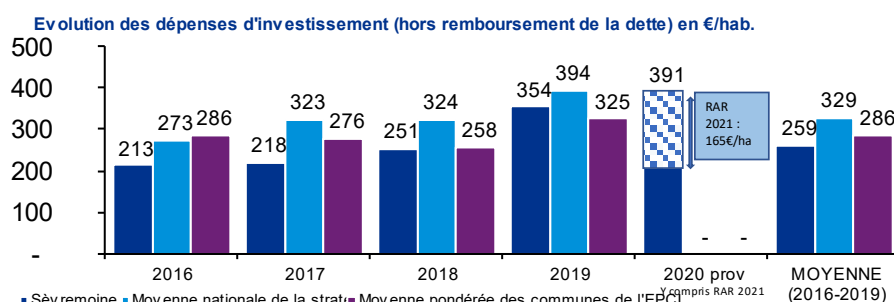
- Réintégration des recettes ventes terrains à Mauzé (4M€ en 2017) et des reprises de provisions en 2018 (425K€)
- Réintégration des dépenses exceptionnelles (flux financiers avec Mauzé) et hors provisions réalisées en 2017



© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

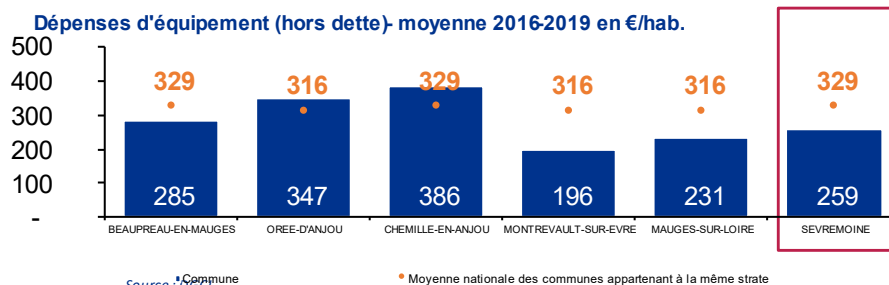
17

Analyse comparative du niveau d'investissement



Les dépenses d'équipement sont en moyenne inférieures à la moyenne nationale et à la moyenne des communes de l'EPCI.

Il reste 4,3M€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2020 (contre 2,3M€ au 31/12/2019) en raison d'un décalage lié au contexte sanitaire. Ces dépenses sont bien engagées et vont être réalisées dans les prochaines semaines et les prochains mois.



Source : BEC

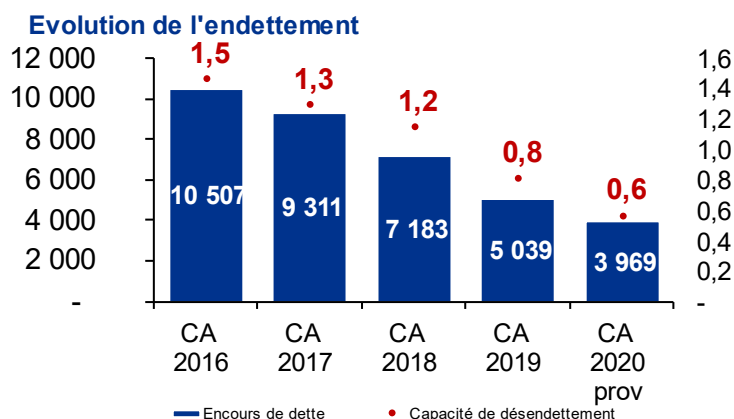
■ Moyenne nationale des communes appartenant à la même strate



© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

18

Evolution de l'endettement



La commune de Sèvremoine se désendette depuis 2016. En effet, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt ces quatre dernières années. Par ailleurs, le niveau de la capacité de désendettement de la commune est très satisfaisant (environ 1 an en 2019, soit un niveau largement inférieur au seuil de prudence préconisé (7 ans)).

Retraitements de l'épargne brute pour calculer la capacité de désendettement :

- Recettes : hors recettes ventes terrains à Mauges Cté (4M€ en 2017) et hors reprise sur provisions en 2018 (425K€)
- Dépenses : hors dépenses exceptionnelles (flux financiers avec Mauges Cté) et hors provisions réalisées en 2017



Capacité de désendettement ?

Elle exprime la durée nécessaire (en années) pour rembourser la dette communale, si la totalité de l'autofinancement (CAF brute) dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré.

- **Entre 2016 et 2020, la situation financière de la commune est relativement bonne.**
- En effet, sur la période étudiée la commune a su trouver des marges de manœuvre pour **maintenir un niveau d'autofinancement supérieur à la moyenne**. Cette situation peut s'expliquer par une relative maîtrise des dépenses de gestion (-4,6% par an en moyenne) et une baisse des charges financières.
- Sur la période étudiée, **la commune se désendette**. La capacité de désendettement diminue sur la période pour atteindre 0,6 ans en 2020 (inférieure au seuil prudentiel de 7 ans).
- La commune a **fortement investi sur la période avec une moyenne de 7,4 M€ soit 259 €/hab. par an** sur la période sans recours à l'emprunt. Ces dépenses d'investissement restent inférieures à la moyenne nationale mais sont en progression constante.
- La comparaison avec les communes de l'EPCI et la moyenne nationale permet de confirmer la bonne santé financière de la commune de Sèvremoine. Le niveau d'autofinancement est supérieur à la moyenne observée des autres communes de l'EPCI et sa capacité de désendettement est une des plus faibles
- La commune a conservé sur la période un résultat de clôture (fonctionnement + investissement) quasi-stable à hauteur de 9,4M€. Ce résultat est constitutif de la trésorerie.

Les orientations budgétaires pour 2021

- Une volonté d'optimiser et de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement afin de dégager les marges de manœuvre permettant de relever les enjeux de la transition écologique
- Une volonté de poursuivre une politique volontariste d'investissement
- Une stabilisation des taux d'imposition
- Un soutien aux acteurs locaux dans un contexte de crise sanitaire



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

22

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette:

On est bien d'accord que le taux d'imposition sur St Macaire en Mauges a vocation à augmenter.

Réponse de Chantal Moreau :

C'est le lissage. Au moment de la création de la commune nouvelle, l'objectif était d'atteindre un taux cible pour que toutes les communes déléguées atteignent ce même taux.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette:

On est bien d'accord pour le contribuable, c'est une augmentation pas un lissage.

La masse salariale (012) :



L'estimation est de
8 058 K€ pour 2021

BP 2020 : 8 058 K€
CA 2020 : 7 488 K€

Les charges de personnel 2021 correspondent :

- à la masse salariale 2020 (7 488 K€)
- à la reprise du restaurant scolaire de St Germain (+150 K€)
- à l'effet « année pleine » des recrutements opérés en 2020 (+200 K€)
- au personnel de remplacement (+70 K€)
- à l'application de l'évolution du GVT (glissement, vieillesse, technicité) sur l'ensemble des charges de +2% (+150 K€)



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

23

Charges à caractère général (011)



L'estimation est de 4 570 K€
pour 2021

BP 2020 : 4 283 K€
CA 2020 : 3 724 K€

Les charges à caractère général 2021 correspondent :

- aux charges à caractère général prévues pour 2020 (4 283 K€) et des dépenses nouvelles liées :
 - à la reprise du restaurant scolaire St Germain (+150 k€)
 - à l'identification de politiques publiques nouvelles :
 - transition écologique (+65 k€)
 - animation démocratique (+50 k€)



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

24

Les charges de gestion courante (65)



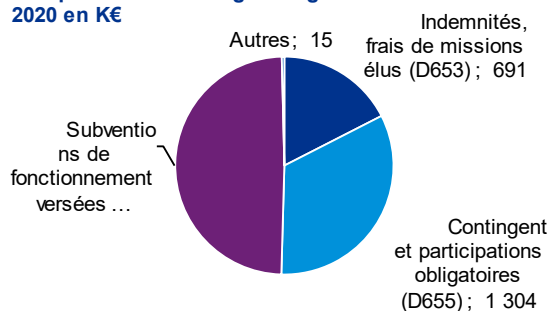
Une enveloppe estimée à
4 265 K€ pour 2021

BP 2020 : 4 402 K€
CA 2020 : 3 955 K€

Les charges de gestion courante 2021

correspondent notamment aux subventions versées
aux associations : 1 750 K€

Composition des charges de gestion courante 2020 en K€



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

25

Les charges financières (66)



Une enveloppe estimée à 115 K€
pour 2021

BP 2020 : 156 K€
CA 2020 : 133 K€



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

26

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Sur les charges financières, quel est le taux moyen d'endettement supporté par la commune. Est-on sur des taux anciens autour de 4% ?

Réponse de Chantal Moreau :

Elle transmet la parole à Anne Pithon, DGS, pour plus de précisions.

Intervention de Anne Pithon :

Les emprunts avaient été renégociés en 2016. On est plutôt sur des taux de l'ordre de 2% mais il n'y a plus beaucoup d'emprunts.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

En quoi est-il judicieux de se désendetter alors qu'aujourd'hui justement les taux sont bas ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est le choix politique qui a été opéré lors du précédent mandat. Le choix avait été fait de laisser une situation financière saine à la nouvelle équipe, dont tu fais partie, pour permettre d'engager un mandat de réalisation en s'appuyant sur cette saine situation financière et un taux d'endettement relativement faible. On avait également fait une prospective financière avec une cible en termes de capacité de désendettement. La décision avait été prise de ne pas réemprunter.

La décision d'emprunter ou non sur ce mandat sera également prise par les élus au regard du programme d'investissement qui sera validé par le Conseil.

Une autre précision sur la renégociation des emprunts des plus de 15 communes et syndicats intercommunaux historiques effectuée en 2016. On a pu bénéficier du principe du compactage pour diminuer considérablement le nombre de prêts ce qui a permis également de diminuer la gestion (1 seul contrat en substitution de tous les historiques) ainsi que les charges financières liées. Certains emprunts anciens avaient des taux élevés.

Les charges exceptionnelles (67)



Une enveloppe estimée à 30 K€ pour 2021

BP 2020 : 1 320 k€

CA 2020 : 1 187 k€

La vente des terrains d'activité économique à Mauges Communauté le 1er janvier 2017 s'est traduite financièrement par le versement à la commune de Sèvremoine d'une soulte de 1M€/an pendant 4 ans sur la période 2017- 2020. Cette recette était ensuite attribuée au budget annexe « bâtiments » pour le financement des opérations liées aux commerces et à la santé. Ces reversements étaient comptabilisés dans les dépenses exceptionnelles.

2020 était la dernière année pour laquelle la commune touchera cette recette annuelle exceptionnelle.

Pour 2021, les dépenses exceptionnelles sont estimées à 30K€.



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

27

Les dépenses imprévues



Une enveloppe estimée à 750 K€ pour 2021

BP 2020 : 500 k€

Les dépenses imprévues 2021 correspondent :

- aux dépenses prévues pour 2020 (500K€)
- et aux éventuelles dépenses liées à la crise sanitaire (250K€) : aides sociales supplémentaires, perte de recettes (loyers,...), soutien aux associations, achat de matériel,...



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

28

Les recettes fiscales (73)



Des recettes fiscales (73)
estimées à 11 809 K€

BP 2020 : 11 302K€

CA 2020 : 11 677 K€

Les recettes fiscales 2021 correspondent :

- **aux contributions directes** (TH pour les résidences secondaires, TFB, TFNB) avec une stabilisation des taux d'imposition, une évolution des bases de +0,5% pour la TFB et une stabilisation des bases pour la TFNB. A noter que les bases 2021 tiennent compte de la réforme de la TH. En 2021, la perte de TH est compensée par la part de TFB du département.
- **à la taxe additionnelle aux droits de mutations** (655 K€ en 2020 ; 500 K€ en 2021)
- **à la taxe sur les pylônes électriques** (165 K€ en 2020 – stable en 2021)
- **à l'attribution de compensation** de 1 058K€ pour 2020 (stabilisation)

?
L'attribution de compensation est un reversement obligatoire par Mauges Communauté à la commune de Evreux. Elle correspond à la compensation du transfert des ressources économiques communales à Mauges Communautés de la création de l'agglomération.

Cette attribution de compensation peut être réduite en fonction des charges transférées à Mauges Communauté.



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

30

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Ça baisse pour certaines communes déléguées mais ça augmente pour d'autres. On ne peut pas dire que cela n'augmente pas. Il y a des contribuables qui payent plus d'impôts locaux.

Réponse de Didier Huchon :

Il souhaite faire un rappel. A la création de la commune nouvelle, la question de la fiscalité était essentielle. Il s'agissait d'un "contrat de mariage" entre les 10 communes historiques. La question de la fiscalité a fait l'objet de nombreux travaux pour ce qui serait la cible. Qui dit mariage, dit fiscalité unique. Le législateur permet de lisser les taux sur douze années dans le cadre de la création d'une commune nouvelle. Des projections ont été faites. Le lissage a été approuvé par les Conseils municipaux des dix communes. Il a donc été décidé en 2015 que certaines communes allaient baisser et d'autres augmenter. La projection avait été faite sur la taxe d'habitation mais également sur la taxe foncière. Le taux cible qui a été fixé n'était pas la moyenne pondérée des 10 communes, c'est très important de le rappeler. Les élus avaient estimé que l'effort qui aurait été demandé dans cette hypothèse n'aurait pas été supportable pour les contribuables des communes historiques qui avaient les taux les plus bas à l'origine. Des calculs avaient été faits pour évaluer l'impact sur les foyers en question. Il a donc été fait un choix de se priver d'une partie de recettes fiscales. Il a un montant en tête autour de 200 000 €, sans certitude. Cet effort s'adressait aux contribuables des communes aux taux d'imposition les plus faibles. L'effort avait été calculé au regard de ce qu'un foyer pouvait accepter chaque année comme effort fiscal. C'était un préalable indispensable à la création de la commune nouvelle. On s'en tient strictement conforme à cette stratégie. Pour votre éclairage et pour relativiser cette augmentation, on pourrait vous montrer l'effort que cela représente par foyer, la notion de taux étant parfois un peu abstraite. Le principe des abattements avait également été modifié pour limiter les effets et les efforts sur les foyers avec enfants des communes qui augmentaient, il s'agit là aussi de stratégie fiscale.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Le propos souligné ici n'est pas tant de dire qu'il n'y a pas de hausse d'impôt mais le fait que l'on ne souligne pas que certains font un effort. On dit : il n'y a pas d'augmentation, mais pour certains, il y en a. Tant mieux pour nous la commune, car ils contribuent aux recettes de la commune mais pour autant, il y en a certains qui payent plus d'impôts et c'est bien de le dire aussi.

Intervention de Didier Huchon :

Très bien. En tout cas, ça serait très pédagogique de réillustrer nos propos avec les documents de travail de l'époque qui avaient fait consensus.

Intervention de Laurence Adrien Bignon :

Les communes pour lesquelles les impôts augmentaient étaient Torfou et St Macaire. A St Macaire, la valeur locative est plus élevée, les habitants ont donc la double peine.

Intervention de Didier Huchon :

On est d'accord. Cela renvoie au serpent de mer de la valeur locative que tous les gouvernements ont promis de réformer mais pour l'instant, on n'en voit pas le bout. Malgré tout, la question de la valeur locative peut faire débat : une maison de 120 m² à la Renaudière a-t-elle la même valeur locative que 120 m² à St Macaire, ce n'est pas sûr et c'est aujourd'hui ce qui détermine la fiscalité locale. C'est un principe qui, je crois, date de 1970 et les critères datent de cette époque-là. Pour certaines communes, on n'est plus du tout sur les données de 1970. Le sujet de la réforme de la fiscalité locale nous échappe. Tout le monde est d'accord que c'est injuste et qu'il faut réformer mais si on veut conserver les mêmes recettes, certains paieront moins et d'autres paieront plus. C'est là que ça coince.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Je reviens encore sur que j'ai dit précédemment. Donc, il ne faut pas dire qu'il n'y pas eu d'augmentation d'impôt car c'est une donnée relative.

Les produits des services (70)



La prévision est estimée à
1 359 K€

BP 2020 : 1 099 K€

CA 2020 : 950 K€

Les produits des services 2021 correspondent :

- aux recettes prévisionnelles 2020 (1 099 K€)
- aux recettes supplémentaires liées à la reprise du restaurant scolaire St Germain (+250 K€)
- aux remboursements du budget CCAS (+10K€)

Les impôts locaux

	2019	2020	2021 estimation	Evolution 2020-2021
Produit de taxe d'habitation	5 101 950	5 252 137	125 963	- 5 126 174
Produit de taxe sur le foncier bâti	3 868 518	3 948 730	8 308 799	4 360 069
Produit de taxe sur le foncier non bâti	522 408	528 628	528 628	-
Compensation de la réforme de la taxe d'habitation (à partir de 2021)			1 116 373	1 116 373
TOTAL TH, TFB, TFNB	9 492 876	9 729 495	10 079 763	350 268
Attribution de compensation	1 057 907	1 057 907	1 057 907	0
Rôles complémentaires TH, TFB, TFNB	79 550	66 276		-66 276
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (R733)	5 639	2 033	6 000	3 967
Taxes sur les pylônes électriques (R734)	157 820	165 295	165 000	-295
Taxe additionnelle au droits de mutation (R7381)	788 058	655 599	500 000	-155 599
TOTAL recettes fiscale (chap. 73)	11 581 850	11 676 605	11 808 670	132 065
Compensation exonération TH (chap. 74)	288 237	303 377	0	-303 377
TOTAL	11 870 087	11 979 982	11 808 670	-171 312

La projection des recettes fiscales est réalisée sur la base des données prévisionnelles 2020. Ces données seront à fiabiliser lors de la réception de l'état fiscal 1259 2021.

Prévisions d'évolution des taux communaux :

La commune stabiliserait ses taux en 2021.

Les taux votés en 2021 seraient donc les suivants :

- Taxe habitation : 21,11% (pas de pouvoir de taux en 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,00%
- Taxe sur le foncier non bâti : 42,16%

Révision des valeurs locatives :

Les valeurs locatives cadastrales sont l'une des bases de calcul des impôts locaux.

Leur évaluation est basée sur des références anciennes (VL 1970) déconnectées des prix réels du marché. En l'attente d'une éventuelle révision globale de ces évaluations, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives décidée par l'Etat (calculée sur la base des valeurs locatives 1970) serait nulle en 2021 (contre +0,9% en 2020).

Prévisions de l'évolution des bases communales :

- Evolution bases de TH : +0 %/an
- Evolution bases de FB : +0,5%/an
- Evolution bases de FNB : +0 %/an

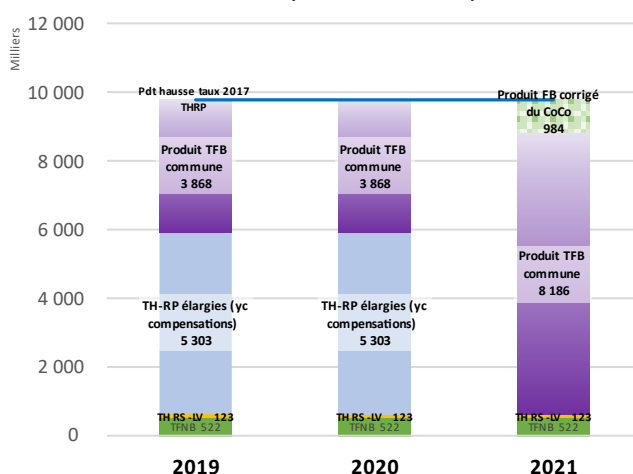
KPMG

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

31

Réforme TH : Quels enjeux pour la commune ?

Incidence de la réforme sur les ressources fiscales communales (en milliers d'euros)



La réforme TH

La réforme de la TH pour les résidences principales se traduira par une compensation des recettes de TH par les recettes de foncier bâti du département.

Lorsque le produit de TFB départementale ne permet pas de compenser « à l'euro près » le produit de TH exonéré, alors l'Etat abonde afin de garantir le maintien des ressources fiscales. Ce mécanisme de compensation s'effectue par le jeu d'un **coefficient correcteur** dit « CoCo » qui, dans le cas de Sèverme, conduit à **corriger une trop faible compensation de 984 K€ en 2021.**

Le jeu du coefficient correcteur permet d'assurer le **maintien de l'autonomie financière de la commune**. Cependant la réforme TH retire à la commune une partie importante de son autonomie fiscale.

Calcul sur la base des données définitives 2019 hors rôles supplémentaires

KPMG

© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

32

Les dotations et participations (74)



Des dotations et participations
estimées à 7 898 K€ en 2021

BP 2020 : 8 024 K€

CA 2020 : 8 416 K€

Les dotations et participations 2020 correspondent essentiellement à la DGF.

- Dotation forfaitaire : 4 470 K€ soit une baisse de 2% par rapport à 2020, soit -101 K€
- Dotation de solidarité urbaine : 1 510 K€ soit une stabilisation de l'enveloppe 2020
- Dotation de solidarité rurale : 1 299 K€ soit une stabilisation de l'enveloppe 2020
- Suppression de la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation (303 K€ en 2020) au chapitre 74 et réintégration dans les nouvelles recettes fiscales de Sèvremoine (au chapitre 73), suite à la réforme de la taxe d'habitation. Ces recettes ne sont donc pas perdues, elles sont uniquement réintégrées dans un autre chapitre comptable.

Les allocations compensatrices de TH : L'état verse aux communes des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale.



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

33

Les produits de gestion courante (75)



Les produits de gestion
courante sont estimés à
430 K€ en 2021

BP 2020 : 463 K€

CA 2020 : 414 K€

Les produits de gestion courante 2021 correspondent essentiellement aux revenus des immeubles.



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

34

Les produits exceptionnels (77)



Les produits exceptionnels sont estimés à 0K€ en 2021

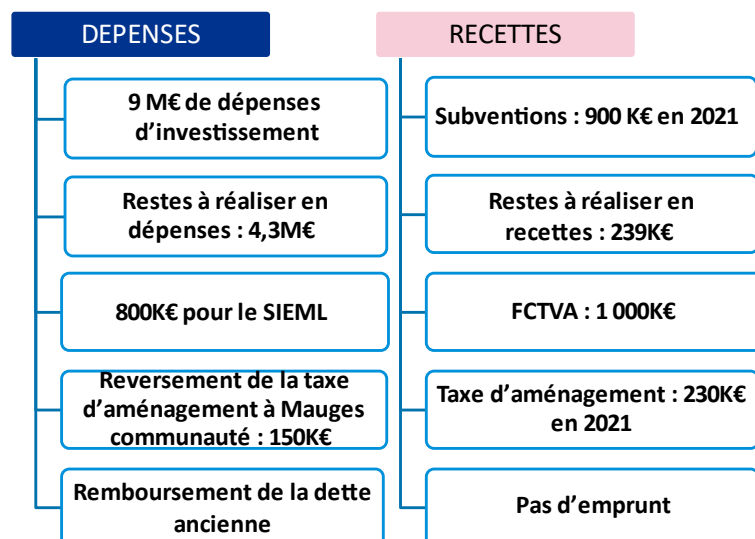
BP 2020 : 0 K€
CA 2020 : 216 K€



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

35

Les hypothèses proposées en investissement



© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

36

Intervention de Pierre Deveche :

Pourquoi est-il écrit « hypothèses » alors qu'une seule hypothèse est présentée ? Il aurait pu être mis un tableau en jouant sur toutes les options : rentrée fiscale, emprunt... Différents tableaux auraient permis d'évaluer les différentes hypothèses.

Réponse de Chantal Moreau :

On a souhaité mettre les hypothèses par dépense. Ce sont les hypothèses globales. On n'est pas encore sur le budget mais sur le débat. L'objectif est bien donc d'en débattre aujourd'hui.

Intervention d’Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Je reviens sur le remboursement de la dette ancienne : combien planifie-t-on à rembourser et combien nous reste-il à rembourser.

Réponse de Chantal Moreau :

Le montant est dans le Rapport d’Orientations Budgétaires. Il est de 3 969 000 euros.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

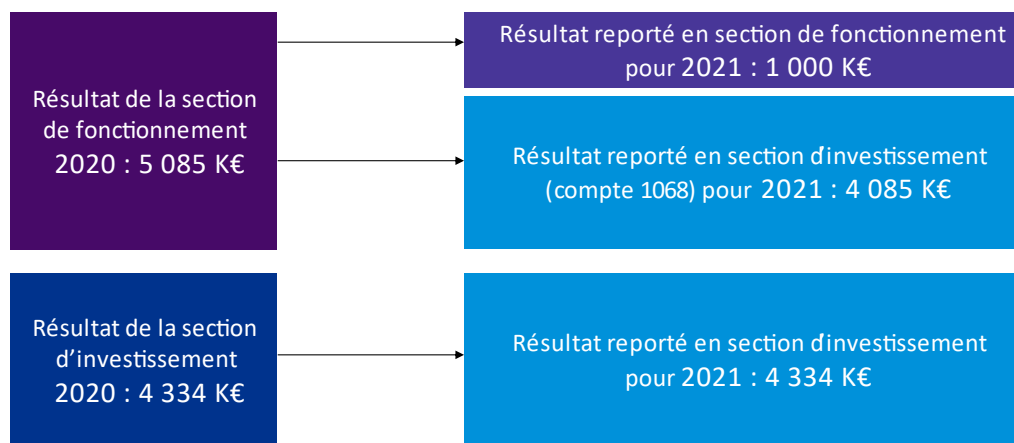
Sur les subventions, le chiffre donné de 10% est-il le chiffre habituel ou s’est-on penché sur les subventions qui pourraient être accordées par l’Etat ou les collectivités ?

Réponse de Didier Huchon :

C’est le parti pris quand on a travaillé sur le PPI et cela correspond à ce qu’on a constaté. Ce qui est important est de ne pas piloter par la subvention mais par le projet politique. On valide le projet politiquement et on va ensuite chercher la subvention s’il y en a. Bien évidemment, si entre deux projets équivalents, un peut bénéficier de subventions en 2021 et l’autre non, on sera optimal dans la programmation mais on n’abandonne pas un projet prioritaire au profit d’un projet moins prioritaire sous prétexte que le projet prioritaire ne peut bénéficier de subvention.

Pour décorréliser la notion de subvention et de projet, on considère que la subvention ne va pas projet mais au pot commun. La question des subventions ne doit pas changer la ligne politique mais si elles existent, il faut aller les chercher bien évidemment.

Les choix à réaliser concernant les reports de résultat



A noter que les dépenses d’investissement en restes à réaliser s’élèvent à 4,3M€.

Le mode de financement des investissements pour 2021

Les recettes d'investissement	Les dépenses d'investissement
Restes à réaliser 239K€	Restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées en 2020 à réaliser en 2021) 4 301 K€
Résultat reporté en section d'investissement pour 2021 4 334 K€	
Subventions : 10% des dépenses soit 900 K€	
FCTVA : 1 000 K€	Dépenses d'investissement prévues pour 2021 9 000 K€
Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2020 en section d'investissement : 4 085 K€	
	Dépenses liées au SIEMML (800K€)
	Dépenses imprévues (685K€)
Taxe d'aménagement 230 K€	Reversement taxe d'aménagement à Mauges Communauté (150K€)
	Remboursement du capital des emprunts (600K€)
Virement de la section de fonctionnement et transfert entre section : 3 417 K€	
Transfert entre section et opérations patrimoniales : 1 470 K€	Transfert entre section et opérations patrimoniales : 140 K€
15 676 K€	15 676 K€

KPMG

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

40

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :
Quels sont les travaux concernés par les restes à réaliser ?

Réponse de Chantal Moreau :
Elle laisse la parole à Anne Pithon, DGS.

Intervention d'Anne Pithon :
Les restes à réaliser sont l'ensemble des dépenses qui ont été engagées avant le 31 Décembre 2020 et dont les travaux n'étaient pas encore réalisés ni payés. Cela correspond donc à des factures non reçues où à des travaux toujours en cours. Dans les 4 300 000 euros, le principal chantier est celui de l'extension du CCT Est à St André. Il y a aussi des travaux de voirie, des fins de chantiers de bâtiments... Vous ne pouvez refuser ces dépenses dans le budget 2021 car elles ont déjà été engagées et donc validées.

Intervention de Didier Huchon :
Cela montre l'intérêt quand on parle d'investissement d'avoir une vision pluriannuelle car cela gomme ces effets, ces reports qui empêchent d'avoir une vision globale de la dépense.

Le budget « bâtiments »

Le budget annexe « Bâtiments » constitue un budget spécifique (assujéti à la TVA) au sein de la commune, regroupant **l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux bâtiments** détenus par Sèvremoine et remis à disposition auprès de professionnels. Ce budget est donc particulier dans la mesure où les loyers sont votés et comptabilisés en HT et la TVA vient s'ajouter au moment de la facturation.

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des bâtiments mentionnés dans le tableau ci-après :

Budget annexe Bâtiments 2021		
Bâtiments	Adresse	Communes déléguées
Locaux Santé		
Cabinet médical et diverses salles médicales	40 ter Rue Louis Prosper l'Official	Montfaucon Montigné
Maison de Santé	Square Hachen	Torfou
DABIN CLAIRE Ostéopathe	17 Rue d'Anjou	SaintAndré-de-la Marche
Centre de soins pluridisciplinaire	1 bis Rue de fief d'ares	SaintCrespin-sur Moine
Maison de Santé	Rue du Stade	Tillières
Maison de Santé	5 Rue Pasteur	SaintMacaire-en-Mauges

Locaux commerciaux		
PROXI	Place de l'église	Tillières
MANDIN BOUTIQUE	3 Rue principale	Roussay
RIPOCHE-Damien	Rue de la fontaine	Roussay
Superette FREYLLINGER FLEURANCE	Rue du fief d'ares	SaintCrespin-sur Moine
Boulangerie GRIMAUD DERAY	Rue du fief d'ares	SaintCrespin-sur Moine
SAS INTERMARCHE	17 Rue de la fontaine	Roussay
Boulangerie DOLLET	6 Rue des mauges	La Renaudière
Bar Tabac	2 ter Rue du Stade	Tillières
Restaurant L'Essentiel (ancien Patchanka)	44 Rue du commerce	SaintMacaire-en-Mauges

Autres Bâtiments		
Bâtiments ex SACAIR	45 Rue du Poirier	SaintMacaire-en-Mauges



© 2018 KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué d'entités de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

réseau de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

42

La situation financière du budget bâtiments

Les recettes exceptionnelles correspondent au reversement par le budget principal du produit de la vente des terrains des zones d'activité à Mauges Communauté. Le dernier reversement a été effectué en 2020.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA	CA	CA	CA	CA
	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	94 737	122 159	4 744 238	1 152 365	1 174 859
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	47 123	58 122	131 652	58 036	145 371
Épargne brute (CAF)	47 614	64 037	2 021 967	1 094 329	1 029 488
Amortissement du capital de la dette	76 881	59 905	2 383 587	74 075	16 919
Épargne nette (CAF Nette)	-29 267	4 132	-361 620	1 020 254	1 012 569

Les dépenses de fonctionnement (gros entretien, taxes foncières,...) sont couvertes par les loyers versés par les locataires.

- Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 110K€ en 2021, contre 96K€ en 2020.
- Les recettes de fonctionnement sont estimées à 171K€ en 2021 contre 96K€ en 2020.



© 2018 KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué d'entités de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

réseau de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

43

La situation financière du budget bâtiments

	CA	CA	CA	CA	CA
ÉQUILIBRES FINANCIERS	2016	2017	2018	2019	2020
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	323 957	513 965	79 297	392 220	106 279
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)		249 158	2 590 619	75 236	
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	-229 885	-490 559	1 659 143	2 362 414	1 966 509
Encours de dette au 31/12	221 424	165 925	90 994	16 919	

Les dépenses programmées sur le PPI Bâtiments étaient financées par l'apport des ventes de terrains à vocation économique à Mauges Communauté. Ce financement a permis de réaliser la boulangerie ainsi que la maison de santé à St Crespin, le restaurant le Patchanka à St Macaire ainsi que le bar -tabac à Tillières. Cet apport initial de 4M€ sera consommé à la fin de la réalisation des opérations en cours.

Les investissements prévus pour 2021 s'élèvent à 2 785 853 € HT :

PPI Santé 2 275 207 € HT

- Acquisition VEFA Cellules Santé OAP A. Vincent à St André pour 250 000 €
- Projet de Maison de Santé de Tillières pour 470 395 €
- Projet de Maison médicale et paramédicale Pasteur à St Macaire pour 1 554 812 €

PPI Commerces 465 646 € HT

- Projet Supérette ZAC des Bottiers à St Germain

Enveloppe récurrente pour de petits travaux sur les locaux commerciaux de 45 000 € HT



© 2018 KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué d'entités de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un réseau de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

44

Le budget « lotissements »

Le budget annexe lotissements rassemble l'intégralité des opérations d'aménagement opérationnel réalisées sur les territoires des communes déléguées.

En janvier 2020, 4 823 m² étaient à vendre sur l'ensemble des lotissements mentionnés ci-dessus. Aucun lot n'a été vendu au cours de l'année. Ainsi il restait au 31 décembre 2020, 4 823 m² en cours de commercialisation.

Budget annexe Lotissements 2021	
Lotissement en cours de commercialisation	Commune déléguée
Le Bordage (613m ²)	La Renaudière
La Levrauderie (687m ²)	Montfaucon-Montigné
Le Hameau de Garrot (1 523 m ²)	Saint-Macaire-en-Mauges
les Hauts du Poirier (2 000m ²)	Saint-Macaire-en-Mauges
La Poblère (m ² non défini)	Roussay



© 2018 KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué d'entités de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un réseau de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

46

La situation financière du budget lotissement

	CA	CA	CA	CA	CA
ÉQUILIBRES FINANCIERS	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	234 540	413 956	228 586	25 246	1
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	298 147	241 638	140 586	104 731	256 020
Épargne brute (CAF)	-63 607	172 318	88 000	-79 485	-256 019
Amortissement du capital de la dette				54 794	
Épargne nette (CAF Nette)	-63 607	172 318	88 000	-134 279	-256 019
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)					
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)					
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	-196 766	438 540	403 669	87 407	-256 019
Encours de dette au 31/12	137 794	137 794	137 794	83 000	83 000

Dans ces lotissements, les ventes réalisées en 2020 s'élèvent à 0 K€ alors que dans le même temps **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 256 K€ correspondant aux travaux d'aménagement en cours sur le lotissement de la Poblère** dont la commercialisation a pu démarrer fin 2020, et aux charges financières.



© 2018 KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué d'entités de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un réseau de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Cooperative, une

47

Les orientations budgétaires 2021

Les recettes prévues pour 2021 sont les suivantes :

- **La Poblère à Roussay** : 13 ventes pour des constructions individuelles et 4 logements sociaux construits par Maine et Loire Habitat soit une recette prévisionnelle totale de 391 780 € HT
- **Le Fief Prieur à St Crespin** : 10 ventes pour des constructions individuelles et 5 logements sociaux soit une recette prévisionnelle totale de 325 000 € HT,
- **Le Pré aux Sources à Torfou** : 4 ventes pour un montant de 135 000 € HT

Soit une recette totale de 851 780 € HT.



© 2018 KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué d'entités de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un réseau de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Cooperative, une

48

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Je reviens sur la page 22 du diaporama, il était écrit qu'on souhaitait avoir des marges de manœuvre concernant la transition écologique. Or dans les investissements, je constate qu'il n'y a rien de prévu pour cela. On parle uniquement de 65 000 euros pour le recrutement d'un salarié qui va organiser cela. On est là sur moins de 1% du budget 2021 concernant la transition écologique.

Intervention de Didier Huchon :

La réalité, c'est que dans chacun des projets qui seront mis en œuvre, il y aura un volet transition écologique qui ne peut être chiffré à ce jour. Ce travail va être mené dans le cadre de la construction du projet de mandat sur lequel on va travailler dans les prochaines semaines pour le traduire. C'est tout l'enjeu du travail de Thierry Rousselot qui travaille sur tous les projets d'investissements comme par exemple dans la réalisation de la salle de Torfou. On n'investit pas sur la transition écologique mais on investit sur un projet, un aménagement dans lequel il y a un volet transition écologique qui ne peut apparaître dans le cadre d'un rapport d'orientations budgétaires et dans le vote d'un budget. En revanche, un poste spécialement fléché sur ce sujet peut être traduit dans un budget.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Quand on met en place un projet d'aménagement, la façon dont on gère l'eau n'apparaît pas, mais c'est un premier pas vers une transition écologique. Quand on prend en compte la place du végétal dans un aménagement, on prend en compte la question de la transition écologique. C'est un sujet transversal mais difficilement quantifiable financièrement.

Intervention de Pierre Devêche :

A chaque fois qu'il y a une proposition d'arbres dans un lotissement, il nous est répondu qu'il n'y a pas assez de personnels pour ramasser les feuilles. Cette remarque est donc curieuse.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Sur les prochains aménagements, des efforts ont été faits sur la place du végétal en général, pas que de l'arbre.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Je ne suis pas spécialement d'accord. On est élu parce que l'on a un projet. Et là on nous dit, attendez on va prendre le temps de faire un projet. On a déjà perdu un an à cause du Covid et on va reprendre un an pour déterminer le projet. On est en train de parler d'urgence climatique. J'ai l'impression que l'on n'avance pas. Vous nous dites la transition écologique, c'est quelque chose de diffus, vous n'en verrez pas les chiffres mais tout ce qu'on va réaliser c'est écologique. Mais par exemple, une politique de reboisement, c'est concret, ce n'est pas diffus, c'est une action. Tout n'est pas diffus. Or dans les chiffres, je vois 65 000 euros.

Intervention de Didier Huchon :

Je suis tout à fait d'accord pour qu'on mène une politique de reboisement. Est-ce que la définition d'une politique de reboisement peut attendre l'approbation du Conseil municipal du 1^{er} Juillet pour une action qui va avoir un impact avec tous les enjeux du carbone auxquels on est confronté. Je suis d'accord avec la notion d'urgence climatique, les enjeux sont tellement importants qu'ils nécessitent des investissements importants et qu'il convient d'en débattre.

Intervention de Thierry Rousselot :

Le PCAET fixe un certain nombre de critères et d'objectifs qui forcément ne seront pas tous réalisés en 2021. J'ai participé déjà à un certain nombre de commissions. En commission bâtiments, nous avons évoqué comment pouvait être amélioré la dépense énergétique de certains bâtiments. Quand on va en EPCV, on voit quelles sont les pistes cyclables qui peuvent être créées. En commission urbanisme, on a parlé de la gestion intégrée des eaux pluviales. On voit bien qu'on prend en compte la transition écologique. Ça ne se fait pas tout en claquant des doigts, les budgets y sont. On va le prendre en compte la transition écologique dans les différentes actions mais il faut un petit peu de temps. C'est à nous d'être sources de propositions. On a déjà une liste. On est 67 élus à participer aux réunions de construction du PPI, c'est à chacun d'entre nous de faire des propositions qui vont dans le cadre de la transition écologique.

Intervention de Didier Huchon :

Il faut rappeler quand même qu'on n'a pas attendu la nouvelle équipe pour travailler sur ces sujets : plus de 6km600 de liaisons douces ont été réalisées entre le Longeron, Torfou, Tiffauges. Ce type de projet apparaît dans le budget infrastructures mais c'est de la transition écologique. Les opérations de relamping, qui sont des investissements très importants sur le précédent mandat, sont aussi des vraies opérations écologiques. Je pourrais poursuivre : le système de récupération d'eau, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le CTT Est... Je suis d'accord sur la notion d'urgence mais il faut frapper fort et pour frapper fort, il faut des investissements lourds qui doivent être arbitrés au regard de tous les projets devant être menés sur les six prochaines années.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

J'avais quelques remarques. Tout d'abord sur le reste à réaliser, cela représente près de 50 % du budget annuel, je voulais savoir si c'était lié au Covid ou par manque de personnel. A-t-on pris des décisions trop tardivement ?

Réponse de Didier Huchon :

Plus on réduit la période d'observation, plus on est confronté à des problématiques de report. Sur des investissements aussi importants que celui du CTT Est, ça commence une année et ça se termine une autre. Ce n'est pas une question de capacité à engager ou de Covid. Sur le précédent mandat, on s'était fixé une trajectoire et on s'était doté des moyens pour la suivre. On avait projeté d'investir 9 millions d'euros par an et on a investi 9 millions d'euros par an sur quatre ans. Il faut regarder sur plusieurs années pour limiter les effets de bord comptable. Le CTT Est n'a pas été retardé par le Covid et on n'est pas en retard sur la mise en œuvre de cet équipement.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Mon autre question, ça fait 5 ans que nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, c'est le contribuable qui finance. Ce serait bien que le contribuable ait un retour.

Réponse de Didier Huchon :

Sur le mandat, il faut mener cette prospective. Il faut se mettre d'accord sur un projet d'investissement ou de création de services à l'attention de la population. Ensuite, la prospective permettra de mesurer le niveau d'investissement ou de dépenses de fonctionnement qui sont liés par l'investissement ou la création de services. Ensuite, il faudra regarder les recettes, notre capacité à financer ce qui va permettre de déterminer une stratégie. Il y a des choses qui ne nous appartiennent pas comme les dotations mais la fiscalité, c'est nous. On peut décider d'augmenter la pression fiscale mais on peut aussi décider d'emprunter. Il faut se positionner sur une trajectoire : Qu'est-ce qu'on engage et comment on le finance avec nos leviers : emprunt et fiscalité. Ce sont les décisions politiques que nous devons prendre pour ce mandat. Cela peut être justement des renforts sur un certain nombre de sujets pour augmenter notre capacité d'investissement. Tout cela est une question de décider une nouvelle stratégie et donc trajectoire pour ce mandat. Les projections qu'on devra faire ensemble nous permettront d'adopter une nouvelle stratégie en termes de recettes. On validera tout cela le 1^{er} Juillet.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Je suis d'accord mais ce qui me dérange, c'est que cela fait 5 ans que nous n'avons pas recours à l'emprunt. On s'est appuyé sur les recettes fiscales que nous avons eu de 11 Millions d'Euros. Ce sont les contribuables qui ont payé mais est-on suffisamment ambitieux. Soit on se repose sur les associations, soit on n'a pas assez d'équipements pour une commune telle que la nôtre.

Réponse de Didier Huchon :

Je ne souhaite pas qu'on ait un débat sur ce qui a été fait sur le précédent mandat dont le principal objectif était avec courage de transmettre une situation financière saine au moment du renouvellement pour que ça ne soit plus un mandat de réforme, voire de sacrifice, mais un mandat de réalisation, de projet. Le résultat est meilleur que ce qui avait été projeté, ce qui est plutôt heureux pour démarrer un nouveau mandat.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Il y a un élément à remettre dans le contexte : c'est le contrat que l'Etat a signé avec les collectivités territoriales qui obligeait à limiter les augmentations de budget à 1,2% et de diminuer le recours à l'emprunt. On demande aux contribuables de faire l'inverse. Pour ce qui concerne Sèvremoine, cette lecture est en trompe l'œil. Au passage en commune nouvelle, on avait fait des simulations avec une perte de fiscalité mais également des dotations. Or aujourd'hui, avec la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat prive les collectivités de ses capacités fiscales. Il est donc difficile d'influer sur les taux. On a fait un choix en 2017 qu'on doit assumer. Mais on ne peut pas dire qu'on maîtrise la fiscalité. On est seulement dans la logique de ce qui a été décidé, il y a 4 ans. Sur l'investissement, je suis plus perplexe, ne pas recourir à l'emprunt, se désendetter, c'est bien mais à un moment les dotations vont diminuer et on va avoir l'effet ciseaux sur le fonctionnement. J'en veux pour preuve les dépenses de personnel. Quelques chiffres : En 2015, les dépenses de personnel représentaient 29,75 %, en 2016, 40,12%, en 2017 41,32% or aujourd'hui nous sommes à 45%. Ma question est : des dépenses de personnel ok, des montées en compétence sûrement mais au regard de quels services en plus pour la population.

Le PPI, OK pour le 1^{er} Juillet mais aux municipales, votre équipe avait-elle un projet, un programme ? Nous nous l'avions. En 2018, vous aviez dit être un homme de projet à la presse. A cet instant, je n'ai pas vu les projets. Si ce n'est que nous avons travaillé sur un PPI, qu'on a révisé. Va-t-on repartir sur ce PPI ou va-t-on rebrasser tout ce PPI. Quels sont les projets dans les tuyaux, quels sont les besoins de la population ? Comment va t'on offrir dans un délai raisonnable des services aux habitants, comment va t'on élaborer notre politique foncière, comment va t'on rendre attractif ce territoire, avec quels équipements culturels, sociaux et sur le plan scolaire, sportif... Voilà toutes les questions que l'on est en droit de se poser aujourd'hui.

Réponse de Didier Huchon :

Sur le fait de savoir si je suis un homme de projet, chacun se fera son opinion pour ceux qui me connaissent un peu. Sur la question des décisions qui avaient été prises en termes de recettes, de dotations, on a pris une trajectoire mais sur la base d'hypothèses pour certaines liées à des politiques du gouvernement qu'on ne maîtrise pas. C'est encore ce qu'on va faire. Les objectifs fixés en 2016 ont été atteints. On peut refaire le débat de 2016 pour savoir si les objectifs n'étaient pas bons. La question de la fiscalité a évolué sur la question de la taxe d'habitation, les dotations également ont moins baissé que l'on avait pu le penser car le gouvernement a stoppé la baisse programmée au bout des 3 ans de gel. Tout cela contribue à avoir une situation financière plus saine qu'on l'espérait. Si nous avions su, peut être aurions-nous pu prendre d'autres décisions mais cela aurait pu être l'inverse, nous aurions pu subir des baisses de dotations plus importantes que prévues. Je vois simplement que les objectifs en termes d'investissement et de réalisation ont été tenus. Les indicateurs sont meilleurs que l'objectif qu'on s'était donné. Je rappelle que le principal objectif qui était de laisser une situation financière saine pour que le mandat 2020-2026 soit un mandat de réalisation, a été tenu. Sur la question de savoir si nous avons un projet, nous en avons tous mais nous avons fait le choix, et vous l'avez approuvé, de la méthode de la contribution des 67 élus municipaux avec des entretiens en petit nombre, en commission pour aboutir à la définition d'un projet d'équipe, avec les deux groupes, en Conseil municipal le 1^{er} Juillet.

Sur la question des dépenses de personnels, c'est un trompe-l'œil. Je rappelle que toutes les créations de poste, de service, de recrutement sont décidées par le Conseil municipal. Enfin, en termes de valeur, c'est compliqué. Quand une association gère un restaurant scolaire avec 15 salariés de droit privé, avec des bénévoles qui demandent à un moment à la commune de reprendre le service. Forcément, cela augmente les charges de personnel. Et tout le monde est d'accord. On intervient quand c'est nécessaire ou quand les associations nous le demandent. Il y a aussi des décisions qui sont liées à des transferts de compétence. On n'est jamais à périmètre constant. Pour comparer avec les autres collectivités, c'est très compliqué, il faut savoir quels sont les compétences exercées par cette collectivité, quels sont les services rendus par les associations locales.

Intervention de Paul Nerrière :

Je trouve dure la critique. Il y a un résultat financier qui est bon, tant mieux. Quand on écoute les propos, on dirait qu'il ne s'est rien fait pendant 5 ans sur Sèvremoine. Il y a 10 communes déléguées qui ont fait le choix de s'unir. Je constate que si beaucoup se sont interrogés, si beaucoup ont émis des critiques, il y a moins de sceptiques aujourd'hui.

Sur la notion de service, beaucoup de choses se sont développées, beaucoup de choses se sont faites sur différents sujets : Bâtiment, Santé, Sport, Ecole, Urbanisme, EPCV... On a tous envie que ça soit mieux mais il y a eu des choses de faites.

S'il n'y avait pas eu de pandémie, on aurait commencé plus tôt. Pour ma part, j'y vois plus clair maintenant, il est plus facile de proposer des choses. On a eu le temps de murir pour pouvoir prendre des décisions aujourd'hui.

Et si je prends le Doodle il y a eu 33 réponses à ce jour, il manque donc 34 personnes qui doivent s'inscrire s'ils veulent participer, donner leurs avis pour faire des projets. Il faut s'engager au niveau des commissions, de chaque commune déléguée. Il faut s'engager et ne pas seulement critiquer. Je suis certain que même si toutes les idées ne pourront être réalisées, il faut au moins les proposer.

Intervention de Claire Steinbach :

J'en profite pour rebondir sur le sport. Comment sans emprunt pourrait-on envisager la construction d'une nouvelle piscine ? L'apprentissage de la natation fait désormais partie des fondamentaux que l'on doit à nos enfants comme le prévoit une circulaire de 2017.

Intervention de Didier Huchon :

Je te coupe la parole. Il y a une piscine à Sèvremoine qui accueille chaque année tous les enfants de CE1 de Sèvremoine pour l'apprentissage.

Intervention de Claire Steinbach :

Cette piscine n'est pas ouverte toute l'année, cela équivaut.

Intervention de Didier Huchon :

On accueille toutes les classes de CE1 de Sèvremoine chaque année pendant les mois de mai et Juin.

Intervention de Claire Steinbach :

C'est si peu par rapport à une piscine ouverte toute l'année où on peut aller en loisirs avec ses parents, c'est ça aussi l'apprentissage de la natation et la familiarisation avec l'eau.

Intervention de Didier Huchon :

PPI

Intervention de Claire Steinbach :

C'est pour cela que je voulais en parler ce soir car c'est vraiment important.

Intervention de Didier Huchon :

Il faudra surtout en parler lors des prochaines réunions consacrées au PPI.

Intervention de Claire Steinbach :

Je veux juste ne pas être la seule à en parler.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Pour répondre à Paul, nous avons jusqu'au 1^{er} Mars pour s'inscrire et quand on dit que ça fait 5 ans que nous n'avons pas recours à l'emprunt, nous ne disons pas que rien n'a été fait pendant 5 ans.

Dernière question sur un sujet sur lequel, nous revenons régulièrement : le DAL, la dotation à l'animation locale. Sur le dernier mandat, c'était pour les maires, pour qu'ils puissent avoir du budget et des choses à faire dans leur commune. Je ne comprends pas pourquoi on le reconduit, nous sommes passés à une étape supérieure. Si on le reconduit comme il y a eu des abus l'année dernière, est-il prévu un règlement d'intervention ?

Réponse de Didier Huchon :

Ce sujet-là n'a pas encore été débattu. La proposition est de le reconduire en l'état pour l'instant. Je rappelle que le DAL a pour objet de financer les animations à l'initiative de la commune déléguée (feux d'artifice, repas des aînés...). On n'a pas remis en cause la répartition de compétence entre Communes déléguées et Commune nouvelle telle que prévue dans la charte. Cela correspond à une attente de la population de conserver des initiatives locales historiques.

On se doit d'être transparent autour de cela. On n'a pas eu de débat là-dessus avec les adjoints territoriaux. Il faudrait une totale transparence sur ces dépenses publiques, ce qui est facile. Il y a eu des débats malheureux sur l'ancien mandat. La nature du DAL va évoluer. Par exemple, pour le repas des aînés, certains ont eu la chance d'avoir un repas et d'autres pas en 2020 ce qui a amené des réactions de la population au moment de l'attribution des chèques KdôMauges. La conclusion a été que dorénavant tous les repas des aînés se dérouleront à la même période. Dans une volonté d'harmonisation des pratiques même pour ce type de dépense. Il y a également eu des décisions en matière de communication locale et cela va aussi sortir du DAL.

Faute d'avoir eu ce débat, on a reconduit pour prévoir des lignes de dépenses même si en ce moment les festivités sont limitées. Le temps va nous aider à repréciser la vocation et le montant du DAL. Ce débat devra avoir lieu. Il faut rappeler que depuis 2020, les élus n'ont pas été élus dans chaque commune déléguée, il y avait une liste unique. Les choses évoluent positivement.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Le nom du DAL pourrait-il changer ?

Réponse de Didier Huchon :

Cela pourra faire l'objet de débat et être soumis au Conseil du 1^{er} Juillet. Les lignes vont bouger.

Le ROB 2021 est présenté par KPMG. Ce ROB a été communiqué aux Conseillers municipaux 10 jours avant la séance de Conseil municipal, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal. Ce ROB a été préalablement présenté au Bureau municipal et a été débattu lors de ce Bureau municipal.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'aucun autre membre du conseil municipal ne souhaite s'exprimer,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe de la présente et du débat qui a suivi.

- **Vérification du quorum**

- 55 élus présents
- 7 délégations
- 62 votants

- **Désignation du secrétaire de séance**

M. Vincent Blanchard est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

DELIBERATIONS

DELIB-2021-027

Adoption du Règlement Intérieur du Conseil municipal de Sèvremoine

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi impose néanmoins au Conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales, les modalités d'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans chaque numéro du bulletin d'information générale.

Une commission, composée à parts égales de représentants de la majorité et de la minorité s'est réunie pour préparer un projet de règlement intérieur du Conseil municipal. Chaque membre a été invité à en prendre connaissance et à adresser au besoin en mairie ses éventuelles observations, pour qu'elles puissent être éventuellement intégrées au règlement avant son vote.

Intervention de Pierre Devêche:

Il veut revenir sur l'esprit général. Le citoyen attend du Conseil municipal qu'il soit un lieu de débat. Or, nous assistons souvent uniquement à des questions uniquement de l'équipe minoritaire comme ce soir pendant le débat d'orientations budgétaires. J'aimerais que les élus de la majorité s'expriment autant que les élus de la minorité pour avoir des débats plus techniques dans lesquels les citoyens se retrouveraient plus. Un autre point, comme à Chemillé, le Conseil pourrait-il être retransmis car le Conseil, indépendamment du contexte épidémique actuel, est un lieu de débat

Réponse de Didier Huchon :

Sur la question des débats, un sujet est passé par différentes instances avant le Conseil municipal. Les commissions peuvent débattre et travailler sur ces sujets. Le sujet est ensuite présenté en Bureau municipal composé de 39 membres donc pour la majorité, les questions ont déjà pu être posées avant le passage en Conseil.

Intervention de Pierre Devêche:

On a l'impression qu'il y a un face à face entre l'équipe minoritaire qui pose des questions et le Maire qui répond. On aimerait entendre les avis des autres membres de la majorité.

Intervention de Geneviève Gaillard :

A l'article 13 du Règlement, on parle des autres commissions règlementaires mais à quel moment seront-elles instituées.

A l'article 32, cela me chiffonne. On parle des Maires délégués en tant qu'adjoints territoriaux. Or le Code Général des Collectivités Territoriales traite bien des Maires délégués. On a bien compris qu'il y avait un seul maire sur Sèvremoine.

Réponse de Didier Huchon :

Les autres commissions seront installées dès que possible. Il faudra que ces commissions nourrissent le débat démocratique, qu'elles présentent un intérêt pour nos concitoyens.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Ces commissions sont obligatoires.

Réponse de Didier Huchon :

J'ai bien compris mais il faut faire en priorité ce qui est d'abord utile pour les concitoyens. L'installation sera faite dès que possible. On peut créer des commissions et des commissions mais la priorité reste nos concitoyens. Les commissions légales vont être créées dès que possible.

Sur la question de l'adjoint territorial, c'est la proposition de la majorité et chacun va se prononcer.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Cette notion est déjà dans la charte. J'aime retenir que le Maire délégué a en charge l'animation de sa commune déléguée. Je pinaillais sur un point de droit mais la notion de Maire délégué est prévue dans le CGCT et cela me dérange que ça ne soit pas repris dans le règlement.

Réponse de Didier Huchon :

Dans ce cas, le recours qui reste est le préfet puis le Tribunal administratif.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Geneviève était là pendant le travail sur le Règlement intérieur et vous n'avez pas tenu compte de cette remarque. La proposition de maintenir la notion d'adjoint territorial va donc être retenue par la majorité.

Réponse de Didier Huchon :

Je l'espère. Le jour où une proposition ne sera pas retenue par la majorité, j'en tirerai les conséquences. Concernant la retransmission, c'est un sujet intéressant mais honnêtement on ne l'a pas mis en œuvre. C'est une bonne idée, surtout avec le couvre-feu. C'est dommage mais il faut vraiment qu'on regarde comment on peut faire ça.

Intervention de Richard Cesbron :

C'est quelque chose auquel on a pensé. On a essayé de se faire conseiller par l'entreprise qui équipe la salle en micros et écrans. Or la salle n'est pas dans sa configuration cible pour être plus à l'aise dans sa prise de parole. La disposition de caméras avait été anticipée. On peut espérer que cela se mette en place quand les conditions sanitaires permettront de faire évoluer la disposition de la salle pour la rendre audible et visuelle en retransmission.

Réponse de Didier Huchon :

On s'est engagé sur ce mandat à développer la participation citoyenne et cela en fait partie. Après on a quand même peu de public même sans couvre-feu. Il est regrettable qu'il y ait si peu de public. J'ai été interpellé à ce sujet par un citoyen, habitant sur le territoire de Mauges communauté qui regrettait du fait du couvre-feu de ne pouvoir assister aux réunions du Conseil de Mauges communauté. Je lui ai fait remarquer qu'il n'était jamais venu assister à un Conseil avant le couvre-feu. Mais on est d'accord qu'il aurait fallu le mettre en place.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Plus on a moyen de communication, plus on a des personnes qui suivent. Les gens se sont maintenant habitués à la visioconférence, la diffusion pourrait permettre aux gens de regarder de chez eux pour des gens qui ne souhaitent pas se déplacer.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	50	8	4

APPROUVE le Règlement Intérieur du Conseil municipal joint en annexe

PRECISE que le règlement Intérieur entrera en vigueur à compter de la transmission en préfecture de la délibération.

DELIB-2021-028

Demande de subvention Régionale - Fonds Régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs - à l'échelle de la commune de Sèvremoine pour l'aménagement urbain de la rue de Bretagne à St Macaire en Mauges et de la rue Prosper Lofficial à Montfaucon-Montigné

La Région des Pays de la Loire bénéficie d'un réseau de villes dynamiques. A ce titre, dès 2016 et au titre du Pacte régional pour la ruralité, la Région a souhaité accompagner les projets de revitalisation de centres-bourgs. La crise de la COVID-19 a renforcé la nécessité de préserver la complémentarité urbain/péri-urbain/rural. Le fonds régional vise dans ce cadre la reconquête des centres villes des villes moyennes et centres-bourgs. Il est destiné à conforter leur rôle de centralité, à renforcer le maillage du territoire et à leur permettre de faire face à des enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

Vu la politique en faveur de la mobilité,

Considérant que pour renforcer la mobilité des centres-bourgs de Sèvremoine, il est nécessaire de développer l'aménagement et la sécurisation de la rue de Bretagne à St Macaire en Mauges et de la rue Prosper Lofficial à Montfaucon Montigné pour répondre aux besoins et aux attentes de la population,

Considérant que ces nouveaux aménagements faciliteront les mobilités alternatives à l'usage de la voiture,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

Vu le coût estimatif de l'opération s'élevant à la somme de 335 610.70 euros hors taxes,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Travaux de voirie - rue de Bretagne	182 789.50	Région – Fonds Régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs	100 683.21

Travaux de signalisation horizontale – rue de Bretagne	18 240.00	Etat –Dotation de Soutien à l'Investissement 2021 (pour la rue de Bretagne)	70 360.00
Travaux de voirie - rue de Prosper Lofficial	123 583.75	Fonds propres de la commune	164 567.49
Travaux de signalisation horizontale – Prosper Lofficial	10 211.30		
Panneaux – rue Prosper Lofficial	786.15		
TOTAL	335 610.70	TOTAL	335 610.70

Vu le budget de la commune de Sèvremoine,

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

J'habite rue de Bretagne, les travaux ont commencé depuis plus d'un an. Je suis content de voter ce jour pour démarrer les travaux et demander une subvention pour cela. Je ne comprends pas c'est Sèvremoine qui investit pour nous ou il y a une subvention régionale ?

Réponse de Didier Huchon :

Il s'agit là de la deuxième phase. La première phase c'était l'assainissement et techniquement, il faut du temps avant de démarrer ensuite les travaux au-dessus pour éviter des risques d'affaissement. Tout ce qui concerne des travaux d'assainissement, d'enfouissement se fait toujours en deux temps. C'est partout comme cela pour des raisons techniques.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	61	0	0

APPROUVE le projet présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention Fonds Régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs à l'échelle de la commune de Sèvremoine pour l'aménagement urbain de la rue de Bretagne à St Macaire en Mauges et de la rue Prosper Lofficial à Montfaucon-Montigné,

ENGAGE la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjointe en charge des finances et des achats à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIB-2021-029

Aménagement Urbain - Demande de Subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Grandes priorités d'investissement – Rue de Bretagne – Commune Déléguée de St Macaire en Mauges

La dotation de soutien à l'investissement local des communes et leurs groupements, créée en 2016, est désormais pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité.

Dans le volet Grandes priorités d'investissement, elle concerne les opérations suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;

- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Vu la politique en faveur de la mobilité,

Considérant que pour renforcer la mobilité du centre-bourg de St Macaire en Mauges, il est nécessaire de développer l'aménagement de voirie et de la sécuriser par la création de pistes cyclables répondant aux besoins et aux attentes de la population,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

Vu le coût estimatif de l'opération s'élevant à la somme de 201 029.50 euros hors taxes,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Travaux de voirie	182 789.50	Etat –Dotation de Soutien à l'Investissement 2021 –	70 360.00
Travaux de signalisation horizontale	18 240.00	Région – Fonds Régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs	60 308.85
		Fonds propre de la commune	70 360.65
TOTAL	201 029.50	TOTAL	201 029.50

Vu le budget de la commune de Sèvremoine,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	60	0	1

APPROUVE le projet présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention D.S.I.L.2021, au titre des grandes priorités d'investissement, pour aider à financer l'aménagement urbain – rue de Bretagne - sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges,

AUTORISE la prise en charge de la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjointe en charge des finances et des achats à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIB-2021-030

Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents de Sèvremoine

Les emplois non permanents (remplacements et renforts temporaires ou saisonniers) font l'objet d'une délibération annuelle distincte en prévision des besoins estimés sur toute l'année. En cas de nouveau besoin identifié dans l'année et non prévu initialement, une présentation sera réalisée en instance.

Ainsi, le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} mars 2021 tient compte de transformations et suppressions de postes exposées ci-après.

Transformations de postes

Les postes vacants de responsable de service Enfance jeunesse et Chargé de mission santé vieillissement initialement ouverts en catégorie A, seront prochainement pourvus par des agents de la fonction publique détenant un grade de catégorie B. Il convient donc de transformer ces deux emplois pour permettre les nominations des agents à leur prise de fonction.

Ainsi, le poste de responsable de service enfance jeunesse s'ouvre sur le grade d'animateur territorial. Celui de chargé de mission santé vieillissement s'ouvre sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Les missions de ces deux emplois restent sur un niveau de responsabilité de catégorie A permettant d'envisager, le cas échéant, la nomination des agents suite à réussite à concours par exemple. Toutefois, ces nominations relèveront du pouvoir de décision de l'autorité territoriale et ne sauraient être garanties de façon automatique.

Suppressions de poste

Suite à l'avancement de grade d'un agent d'accueil de mairie en fin d'année 2020, il convient de fermer son grade initial d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suite à des départs d'agents remplacés par des agents détenant un autre grade, il convient de supprimer deux postes à temps complet de catégorie C :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	62	0	0

AVALISE les transformations et suppressions de poste suivantes :

- L'ouverture des postes de responsable de service Enfance jeunesse et chargé de mission santé vieillissement vers des cadres d'emplois de la catégorie B,
- La fermeture de trois postes de catégorie C suite à l'avancement de grade d'un agent et au départ de deux adjoints techniques.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel de Sèvremoine applicable au 1er mars 2021,

IMPUTE les dépenses sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune

DELIB-2021-031

Convention de mise à disposition temporaire partielle et d'immersion professionnelle d'un agent de Sèvremoine à l'EHPAD Le Clair Logis

Poursuivant l'objectif de remettre à plat l'organisation opérationnelle et stratégique de l'EHPAD Le Clair Logis suite aux différents mouvements du personnel de direction, une mise à disposition partielle temporaire d'un agent de Sèvremoine au profit de l'EHPAD Le Clair Logis a été engagée.

Parallèlement à l'audit organisationnel mené par un cadre de santé du Centre hospitalier de Cholet validé par le Conseil d'Administration du CCAS réuni en instance en janvier dernier, il apparaissait nécessaire de s'appuyer sur les compétences d'un cadre administratif / gestionnaire pour garantir la continuité opérationnelle de la structure pendant cette période transitoire. Cette présence permet également de pallier en partie l'absence de longue durée pour raisons de santé de l'une des assistantes administratives de la structure.

La responsable de service Pôle Administratif Mutualisé de la Direction des Services Techniques de Sèvremoine ayant simultanément fait part de son souhait d'évolution professionnelle vers des missions du domaine social, une mise à disposition partielle temporaire lui a été proposée sur un poste d'Adjointe

de direction en surnombre. Cette période vise également une immersion professionnelle afin de favoriser l'identification du futur projet professionnel de l'agent.

D'une durée de 3 mois renouvelable, cette mise à disposition aura pour objet de :

- a) Faciliter l'organisation quotidienne des équipes opérationnelles de l'EHPAD pendant l'audit organisationnel mené par un cadre du Centre hospitalier de Cholet,
- b) Permettre à l'agent de découvrir un nouveau milieu professionnel et guider son orientation future,
- c) Favoriser les perspectives et préconisations d'organisation future de la structure en adaptant temporairement la répartition des activités.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition partielle temporaire et d'immersion professionnelle de cet agent de Sèvremoine au sein de l'EHPAD Le Clair Logis du Longeron. La convention prévoit la possibilité d'un renouvellement en fonction de l'avancée de l'audit.

Cette convention, jointe en annexe, définit les termes de la mise à disposition de cet agent. Elle précise les conditions de mise à disposition et d'immersion professionnelle de l'agent intéressé, notamment la nature des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de remboursement de la rémunération par le budget de l'EHPAD du CCAS de Sèvremoine. Par ailleurs, elle précise qu'il n'y a aucun engagement de recrutement sur cet emploi à l'issue de la période et qu'en l'absence de poste vacant, l'agent sera de nouveau affecté pleinement à son emploi d'origine dans les mêmes conditions que celles détenues précédemment.

L'agent a déjà fait part de son accord écrit quant à cette proposition de mise à disposition et d'immersion professionnelle.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	61	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et d'immersion professionnelle de l'agent de Sèvremoine avec l'EHPAD Le Clair Logis du CCAS de Sèvremoine selon les dispositions exposées ci-dessus.

DELIB-2021-032

Formation des élus locaux

Suite au renouvellement du mandat, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les crédits et les principes de mise en œuvre de la formation des élus.

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que "les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions". La formation des élus locaux apparaît ainsi devoir porter d'abord sur l'acquisition des connaissances et des compétences liées à l'exercice du mandat d'élus local.

Le droit à une formation adaptée ne se limite pas à des thèmes en lien direct avec la délégation de l'élus concerné mais concerne l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élus communal.

Le récapitulatif des droits à la formation et leurs conditions d'exercice sont présentés dans le guide pratique du statut de l'élus local de Sèvremoine.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation (frais pédagogiques d'inscription) ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations comprises) et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. A titre d'information, pour l'année 2020 les crédits ouverts s'élevaient à 40 000 €.

Il est ainsi proposé que chaque élu bénéficie, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits et les principes suivants :

1/ Agrément des organismes de formations ;

2/ Répartition des crédits et de leur utilisation sur la base suivante :

- Participation en priorité à des actions de formation dans le cadre du DIF,
- Pour les autres formations individuelles hors DIF (en dehors des délais notamment) et les formations collectives, le calcul théorique de l'enveloppe annuelle dédiée aux frais pédagogiques de formation est établi comme suit :
 - Maire, adjoints territoriaux et adjoints de rang 1 : 2 000€,
 - Adjoints de rang 2 : 1 500€,
 - Conseillers sans délégation : 1 000€.

Le montant plafond de l'enveloppe annuelle s'élevant ainsi à :

- Groupe politique de la majorité : 79 000 €
- Groupe politique de la minorité : 15 500€.
- Il n'est pas prévu d'attribution individuelle de crédits de formation. Chaque référent de groupe politique est chargé de veiller aux bonnes répartition et utilisation des crédits de façon équitable en fonction des besoins.

3/ Dépôt préalable d'une demande d'inscription (présentation du bulletin, courriel d'invitation...) à la Direction des ressources humaines :

- **Au moins 2 mois avant la date de début de session de formation** pour une prise en charge au titre du Droit individuel à la formation des élus (DIF) par la Caisse des dépôts et consignation.
- **Dès que possible** pour les propositions de formation, stages ou journées d'étude adressées aux élus dans un délai inférieur à deux mois.

4/ Liquidation de la prise en charge sur présentation des justificatifs des dépenses.

Il est rappelé que toute inscription à une formation vaut engagement à suivre toute la durée de l'action. Dans le cas inverse, les frais pédagogiques sont facturés à Sèvremoine par l'organisme dispensateur et pris en compte dans le cadre des enveloppes annuelles mentionnées ci-dessus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, animation de réunion, bureautique, gestion de conflits...).

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	58	0	3

INSTAURE les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la répartition des crédits de formation hors DIF par groupe politique représenté.

AUTORISE le remboursement frais de déplacements et de séjour engagés par les élus et nécessairement liés aux formations sur présentation de pièces justificatives, ainsi que les pertes de revenus éventuelles, résultant de l'exercice de ce droit à la formation, sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L.2123.14 du CGCT ; dans les conditions et modalités exposées dans la délibération précisant le dispositif de prise en charge des frais de déplacements applicables aux élus locaux dans le cadre de leur mandat.

DECIDE selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet, plafonnée à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

DEMANDE que soit annexée chaque année au compte administratif de la commune un tableau récapitulatif des actions de formation des élus.

FIXE les montants annuels comme suit :

- Groupe politique de la majorité : 79 000 €,
- Groupe politique de la minorité : 15 500 €.

IMPUTE les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil municipal aux crédits correspondants inscrits au chapitre 65 du budget principal.

DELIB-2021-033

Renouvellement de la convention avec le Centre Social Indigo

La convention qui liait Sèvremoine et le CSI est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. Le nouveau projet social du CSI (2020 2024) a été validé par le Conseil municipal en novembre 2020. En cohérence avec la durée du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale du Maine et Loire pour la période 2019-2022, et dans l'attente du nouveau Contrat Territorial Global de 2023, la nouvelle convention vient préciser le partenariat et notamment les axes d'intervention.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	60	2	0

VALIDE la nouvelle convention de partenariat avec le Centre Social Indigo jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjointe en charge de l'enfance jeunesse à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIB-2021-034

Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge des Sports

L'Association Nationale des Élus en charge des Sports (ANDES) regroupe de nombreuses collectivités et permet à la collectivité de bénéficier du réseau d'élus en charge des sports, de bases documentaires et d'expertises liées à la politique sportive. La collectivité adhérente doit nommer son représentant.

Pour Sèvremoine, est proposée comme représentante au sein de l'ANDES, Madame Dominique Bochereau Adjointe en charge des sports pour la durée de son mandat électif.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Pourquoi met-on pour la durée du mandat ? Sait-on où Dominique Bochereau sera dans quatre ans ? Une autre formulation n'aurait pas pu être trouvée ?

Réponse de Didier Huchon :

L'idée est de ne pas être amené chaque année à délibérer pour désigner Dominique Bochereau comme représentante de la commune. Si Dominique Bochereau n'est plus élue, on désignera un nouveau représentant.

Intervention de Geneviève Gaillard :

On pourrait mettre tout simplement l'adjoint en charge des sports. Ça aurait l'intérêt d'aller au-delà du mandat.

Réponse de Didier Huchon :

Il faut que cela soit nominatif. Je propose qu'on laisse cette formulation pour les raisons que j'ai pu évoquer et qui devrait remplir l'objectif que l'on s'est donné.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	55	2	5

VALIDE l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus en charge des Sports

NOMME Madame Dominique Bochereau, Adjointe en charge des sports, représentante de Sèvremoine au sein de l'ANDES pour la durée de son mandat

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjointe en charge des sports à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIB-2021-035**Participation à "Partir en Livre" 2021 : demandes de labellisation au Centre National du Livre pour l'organisation et de subvention**

Partir en Livre est une manifestation impulsée par le ministère de la Culture et qui vise à sortir le livre et la lecture de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des habitants et plus particulièrement du public jeunesse.

Les Bibliothèques participeront à ce rendez-vous afin de proposer plusieurs événements sur le territoire de Sèvremoine, hors les murs des bibliothèques, du 30 juin au 25 juillet 2021.

Le programme sera le suivant :

- Des spectacles avec la compagnie Nina la Gaine : contes et théâtre d'objet autour du thème de la mer, thème de l'édition 2021 de Partir en Livre
- Des ateliers avec l'auteure et illustratrice jeunesse Janik Coat
- Des séances lecture animées par les bibliothécaires.

Afin de mettre en œuvre cette actions en 2021, il est proposé de solliciter la labellisation et une subvention auprès du Centre National du Livre sur la base du budget prévisionnel suivant :

	Nature des dépenses	Toutes dépenses	Dépenses éligibles aux subventions	Recettes	
		TTC			
Spectacle "à la renverse" de Nina la Gaine	Frais artistiques	1 300,00 €	1 300,00 €	TOTAL Subventions	1 516,20 €
	SACD	130,00 €	130,00 €	Subvention Centre National du Livre	1 516,20 €
	Déplacements	133,20 €	133,20 €		
	Réception (restauration)	30,00 €	30,00 €		
Rencontre, atelier	Frais artistiques	492,80 €	492,80 €		

d'illustration avec Janik Coat	<i>Déplacements</i>	130,00 €	0,00 €	AUTOFINANCEMENT	819,35 €
	<i>Petit matériel et papeterie</i>	39,55 €	0,00 €		
	<i>Réception (hébergement et restauration)</i>	80,00 €	80,00 €		
	TOTAL	2 335,55 €	2 166,00 €	TOTAL	2 335,55 €

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	61	0	1

ADOpte la démarche présentée ci-dessus.

SOLLICITE la labellisation et une subvention auprès du Centre National du Livre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIB-2021-036

Cession de Bien, Allée des Gabelous, St André de la Marche

Dans le prolongement de la délibération du 28 janvier 2021 (réf 2021- 023), il est proposé de céder un terrain communal situé allée des Gabelous, en zone urbaine (Uba) dans le Plan Local d'Urbanisme, au propriétaire riverain, Monsieur Joël Metayer.

Il s'agit de terrains nus cadastrés 264AC726 et 264AC 727 d'une surface globale de 99 m².

La cession se ferait au prix de 10 €/m², l'acquéreur prenant en charge tous les frais.

L'avis des Domaines favorable a été reçu le 21 janvier 2021.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	61	0	1

AUTORISE la vente des parcelles cadastrées 264AC 726 de 36 m² et 264AC 727 de 63 m², au prix de 10 €/m², soit un prix global de 990 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié auprès de l'office notarial désigné par l'acquéreur.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Jean-Luc Jarret :

« Un certain nombre de personnes ont déjà reçu les containers a couvercle jaune pour la collecte des emballages. Je me félicite de cette initiative qui va permettre d'éliminer a terme les sacs jaunes que l'on voyait toujours plus nombreux dans nos rues. Plusieurs personnes m'ont demandé si cette nouvelle organisation allait générer une taxe ou redevance supplémentaire au ramassage des déchets ménages. Merci de ta réponse »

Réponse de Didier Huchon :

Cette question concerne plutôt Mauges communauté mais j'y réponds ici. Le déploiement des bacs jaunes ne va pas entraîner une augmentation liée à ce déploiement. En revanche, il y a eu un certain nombre de communications sur la nécessaire évolution de la redevance sur les déchets ménagers. A Mauges communauté, les déchets ménagers font l'objet d'un budget annexe qui doit s'autofinancer. Il ne peut lui être versé de subvention par Mauges communauté ou de recettes fiscales autres que la redevance, c'est la loi. Au niveau recettes, on a les subventions, notamment l'ADEME, les reventes de matériaux et le principal poste de recettes, c'est la redevance. Aujourd'hui, les usagers du territoire des Mauges sont particulièrement exemplaires, puisqu'on les a incités à trier, ce qui était une bonne opération sur le plan environnemental, en plaçant les déchets dans les bacs, sacs ou déchetteries. On réemploie autant que possibles les déchets produits. Le bac noir doit au maximum être limité en volume. On est à ce jour à 94 kilos ce qui est exceptionnel à comparer aux autres territoires. Tout cela a été possible grâce aux efforts des usagers, à la communication, à la pédagogie qui a été faite et grâce à la redevance incitative, c'est-à-dire moins on sort le bac noir, moins on paye. La limite de cet exercice, la réalité de ce budget déchets ménagers, c'est que chacun des trois postes, bacs noirs, sacs jaunes et déchetteries, coûte la même chose. Ils coûtent chacun 1/3 des dépenses du budget déchets ménagers. Le bac noir est le seul à être comptabilisé comme inducteur dans la facturation alors que les autres coûtent également et les matières qui sont triées ne sont aujourd'hui plus valorisées. Le bilan du bac jaune est aujourd'hui négatif et donc à charge du budget. Le réemploi n'est plus valorisé financièrement alors que l'impact est positif écologiquement. La déchetterie coûte également. Il y a eu énormément de report du bac noir vers la déchetterie. Sur la déchetterie, on est beaucoup moins exemplaire que la moyenne nationale. Là encore, on a beaucoup de mal à valoriser même s'il y a de nouvelles filières, par exemple le mobilier. On essaye de voir partout où on peut trouver un intérêt économique du tri pour valoriser ce geste. Tous les efforts consentis ne permettent pas à ce jour d'équilibrer le budget. Il y a un autre élément qui n'est pas de notre fait, c'est la TGAP qui est une taxe sur les activités polluantes, c'est-à-dire le bac noir. Elle vient plomber l'équilibre du budget ce qui amène Mauges communauté et sa commission à travailler sur les évolutions à apporter à ce service de collecte et de traitement. Il n'y aura pas débat sur cette question ce soir car ce n'est pas l'objet des questions orales mais je m'engage à ce qu'il y ait des débats prochainement avec les élus mais aussi les citoyens. La question des déchets doit être réinterrogée. La collectivité s'est engagée à collecter et traiter ces déchets et finalement on ne fait que subir le choix des industriels, des distributeurs et des consommateurs. Notre obligation, c'est de tout traiter et de tout collecter. L'un des sujets du débat est comment travailler en amont. Il y a déjà des initiatives pédagogiques sur la question du zéro déchet pour citoyens et commerçants. Je lance la piste qu'on ne travaille pas ce soir, mais c'est un véritable travail, un véritable enjeu.

Question orale n°1 de Pierre Devêche :

« Alors que les conseils départementaux et régionaux sortent tous un plan vélo avec subventions à l'appui en sus des subventions nationales, qu'attendons-nous pour demander à chaque conseil délégués ses besoins en circulations douces à charge de la commission espaces naturels d'en faire la synthèse et d'y ajouter les liaisons intercommunales y compris avec l'agglomération du choletais ? ».

Réponse de Sabrina Guimbretière :

Les liaisons douces sont un sujet d'actualité et attendu par la population et les élus. Je rappelle qu'aujourd'hui Mauges Communauté a la compétence Mobilités et nous devons travailler en concertation avec cette instance. La commission Mobilités a pris connaissance récemment du Plan de Mobilité Territorial, un travail mené depuis 2017 avec un diagnostic présenté en juin 2020. Les communes seront prochainement consultées à ce sujet pour poursuivre ce travail : élaboration de scénarios puis d'un plan d'actions. Par ailleurs, le Département sollicite aussi l'avis des 6 communes sur les itinéraires prioritaires « vélo », réponse qui sera coordonnée par Mauges Communauté du fait de sa compétence. En revanche, ce sujet et l'investissement qu'il va engendrer doit faire l'objet d'un débat entre les élus. Nous devons d'abord décider au travers du PPI, de l'engagement que nous pourrions rendre ou non sur ce sujet. Après seulement, il nous sera possible de démarrer concrètement un projet pour Sèvremoine. Je rappelle que Chantal Moreau, Dominique Pohu, Mathieu Leray et moi-même sommes membres de la commission Mobilités au sein de Mauges Communauté. A l'échelle communale, chaque secteur, Est, Ouest et Sud ont des élus référents pour couvrir l'ensemble de la commune Sèvremoine.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochains conseils municipaux

Dates
Jeudi 25 mars 2021
Jeudi 22 avril 2021 (Conseil municipal PPI privé) Jeudi 29 avril 2021
Jeudi 27 mai 2021
Jeudi 1 juillet 2021

- Formations des élus

Un programme de formation est proposé par les services de Sèvremoine aux 67 élus municipaux sur les fondamentaux de l'action municipale

6 séances d'environ 2h soit en soirée (18h-20h) soit le samedi matin (10h-12h) :

- La gouvernance : Organisation générale d'une collectivité et spécificités propres à Sèvremoine
- Les principes généraux des Achats et des Finances
- Le CCAS et L'action sociale communale
- Les principaux outils de l'Urbanisme : SCOT et PLU'S
- Les Autorisations pour construire, les acquisitions foncières et l'Habitat
- Le Patrimoine de la collectivité & la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Ces formations sont indispensables et obligatoires pour exercer son mandat. Elles seront organisées à partir de début mars sous réserve des contraintes sanitaires.

DÉCISIONS DU MAIRE

N°DEC-2021-003-AJCP / Fourniture et livraison de panneaux et matériels de signalisation verticale – LACROIX SIGNALISATION – Reconduction d'une année

Le 24/01/2021

Le marché de fourniture et livraison de panneaux et matériels de signalisation verticale, peut être reconduit avec la Sté Lacroix Signalisation, pour une période d'un an, du 8 février 2021 au 7 février 2022.

N°DEC-2021-004-AJCP / Marché de service de ménage des parties communes, sanitaires et salle de pause de la maison de santé de la commune déléguée de St Crespin sur Moine – AS Net Service

Le 27/01/2021

Un marché de service de ménage des parties communes, sanitaires et salle de pause de la maison de santé de la commune déléguée de St Crespin sur Moine, peut être signé avec AS Net Service, sise 10 rue de Sablé, 49300 Cholet, selon les critères suivants :

- Marché de 1 an, à sa date de signature,
- Reconduction expresse, 1 mois avant la date anniversaire,
- 2 passages par semaine,
- Montants :
 - 280 € HT/mois pour l'entretien ménager, soit 336€ TTC/mois
 - 22 € HT/mois pour l'entretien de la vitrerie, soit 26,40€ TTC/mois
 - Le tarif des consommables et distributeurs apparaissent en détail au marché

N°DEC-2021-005-AJCP / Marché de travaux de remplacement de la chaufferie de l'église de la commune déléguée de St Macaire en Mauges

Le 27/01/2021

Le marché de travaux de remplacement de la chaufferie de l'église de la commune déléguée de St Macaire en Mauges, est attribué aux entreprises suivantes :

N° marché	Attributaire	Montant du marché en € HT
21 005 01	BOISSEAU Bâtiment	6 500,00
21 005 02	MANCEAU	4 137,00
21 005 03	ACTI PLAK	7 164,00
21 005 04	EP2C	55 838,65

N°DEC-2021-007-AJCP / Marché de location d'un ensemble modulaire pour le Centre Technique Territorial Est, sur la commune déléguée de St André de la Marche – Sté Petit Location

Le 27/01/2021

Un marché de service de location d'un ensemble modulaire pour le Centre Technique Territorial Est, sur la commune déléguée de St André de la Marche, peut être signé avec la Sté Petit Location, sise 375 rue Roland Moreno – Parc de l'Atlantique, St Léger des Bois, 49170 St Léger de Linières, selon les critères suivants :

- Durée : 18 mois, reconductible si besoin dans le respect du montant maximum du marché,
- Montants :
 - 1 700,00 € HT de location mensuelle
 - 3 205,00 € HT pour la désinstallation
 - 39 990,00 € HT de montant maximum du marché

N°DEC-2021-008-AJCP / Marché de location d'un ensemble modulaire pour le Centre Technique Territorial Ouest, sur la commune déléguée de St Germain sur Moine – Sté Petit Location

Le 27/01/2021

Un marché de service de location d'un ensemble modulaire pour le Centre Technique Territorial Ouest, sur la commune déléguée de St Germain sur Moine, peut être signé avec la Sté Petit Location, sise 375 rue Roland Moreno – Parc de l'Atlantique, St Léger des Bois, 49170 St Léger de Linières, selon les critères suivants :

- Durée : 24 mois, reconductible si besoin dans le respect du montant maximum du marché,
- Montants :
 - 1 558,00 € HT de location mensuelle
 - 2 830,00 € HT pour la désinstallation
 - 39 990,00 € HT de montant maximum du marché

N°DEC-2021-009-AJCP / Marché de location d'un ensemble modulaire pour le Centre Technique Territorial Sud, sur la commune déléguée de Torfou – Sté Petit Location

Le 27/01/2021

Un marché de service de location d'un ensemble modulaire pour le Centre Technique Territorial Sud, sur la commune déléguée de Torfou, peut être signé avec la Sté Petit Location, sise 375 rue Roland Moreno – Parc de l'Atlantique, St Léger des Bois, 49170 St Léger de Linières, selon les critères suivants :

- Durée : 24 mois, reconductible si besoin dans le respect du montant maximum du marché,
- Montants :
 - 1 553,00 € HT de location mensuelle
 - 2 830,00 € HT pour la désinstallation
 - 39 990,00 € HT de montant maximum du marché

N°DEC-2021-010-AJCP / Marché de service de coordination en matière SPS pour les travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou – SMOPE

Le 27/01/2021

Le marché de service de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou, est attribué à la Sté SMOPE (Services aux Maîtres d'Ouvrage, Particuliers et Entreprises), sise 10, rue de

la Bourrine, 44120 Vertou, pour un montant de 2 826,00 Euro HT, soit 3 391,20 Euro TTC, comprenant notamment les éléments suivants :

- 3 visites par mois inopinées ou en réunion de chantier sur 12 mois,
- En cas de prolongation, le tarif horaire à la vacation sera de 45€,
- Mission de catégorie 2,
- Le paiement échelonné est autorisé.

N°DEC-2021-011-AJCP / Marché de service de contrôle technique pour les travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou – Socotec

Le 02/02/2021

Le marché de service de contrôle technique pour les travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou, est attribué à la Sté SOCOTEC Agence Construction Angers, sise 7 rue Bouché-Thomas, CS 50206, 49002 Angers Cedex 01, pour un montant de 6 210,00 Euro HT, soit 7 452,00 Euro TTC, comprenant notamment les éléments suivants :

- Missions L LE HAND TH SEI PHA PS,
- Attestation accessibilité handicapés,
- Attestation RT 2012,
- Vérification initiale des installations électriques,
- Le paiement échelonné est autorisé,
- Durée de travaux de 12 mois, avec une facturation complémentaire de 650 € HT par mois supplémentaire en cas de dépassement de la durée contractuelle.

N°DEC-2021-012-AJCP / Marché de service d'entretien des systèmes d'arrosage et/ou pompage des terrains de football du secteur sud – Aquatical

Le 02/02/2021

Le marché de service d'entretien des systèmes d'arrosage et/ou pompage des terrains de football du secteur sud (communes déléguées de Torfou, Roussay et Le Longeron), est attribué à la Sté Aquatical, sise 46 impasse Alfred Kastler, PA La Lande St Martin, 44115 Haute Goulaine, pour un montant de 625,00 Euro HT, soit 750,00 Euro TTC, comprenant notamment les éléments suivants :

- Intervention sur 2 terrains à Torfou, 2 terrains à Roussay et 1 terrain au Longeron,
- Durée d'un an,
- Le paiement échelonné est autorisé,

N°DEC-2021-013-AJCP / Marché de service de réalisation et impression de publications communales

Le 05/02/2021

Le marché de service de réalisation et impression de publications communales, est attribué aux entreprises suivantes :

N° marché	Intitulé	Attributaire	Montant minimum du marché en € HT, y compris en cas de reconduction	Montant maximum du marché en € HT, y compris en cas de reconduction
21 008 01	Réalisation de la publication communale et du "sortir"	Studio RICOM	8 000,00	30 000,00
21 008 02	Impression de publications communales	Imprimerie des Mauges	40 000,00	180 000,00

Délai global d'exécution des marchés publics : 24 mois, à compter de sa notification. Le marché pourra être reconduit une fois sur décision expresse, pour 12 mois, sans que sa durée maximale ne puisse excéder 3 ans.

N°DEC-2021-014-AJCP / Travaux de rénovation d'une halte ferroviaire, commune déléguée de Torfou – lot 1 – avenant n°2 – GR Construction

Le 05/02/2021

Un avenant n° 2 au lot n° 1 du marché de travaux de rénovation d'une halte ferroviaire sur la commune déléguée de Torfou, ayant pour objet la suppression de la réalisation de la plaque de façade ; peut être signé avec la Sté GR Construction, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché 20 012 01	Montant de l'avenant n°1	Montant de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant total de l'opération
94 000,00 € HT	+ 600,00 € HT	- 2 300,00 € HT	92 300,00 € HT	- 1,81 %	+ 1,59 %

N°DEC-2021-015-AJCP / Marché de location de batterie pour la Renault Zoé immatriculée EG-953-ZQ – Diac Location

Le 05/02/2021

Le marché de service de location de batterie destinée au véhicule de service Renault Zoé immatriculée EG-953-ZQ, est attribué à la Sté Diac Location, sise 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy Le Grand Cedex, dans les conditions suivantes :

- Montant de 61,12 € TTC/mois
- Marché d'une durée de 36 mois,
- Réalisation de 7500 kms annuels
- Le paiement échelonné est autorisé,

N°DEC-2021-016-AJCP / Marché de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou – groupement Luc Robin Architecte – avenant n° 1

Le 05/02/2021

Un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou, ayant pour objet la prise en compte de la modification du numéro de Siret du cotraitant FACEA Pays de la Loire, ainsi que le changement de ses coordonnées bancaires, est signé avec FACEA Pays de la Loire.

Montant du marché inchangé : 35 010,00 € HT.

N°DEC-2021-017-AJCP / Bail d'habitation 14 ter rue de Bretagne, sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine – M. RAMBAUD Maurice et Mme RAMBAUD Chantal

Le 05/02/2021

Un bail d'habitation d'un logement non meublé, peut être signé avec Monsieur Maurice RAMBAUD et Madame Chantal CLÉMOT épouse RAMBAUD, pour l'occupation d'un logement d'habitation et d'un garage, 14 ter rue de Bretagne, commune déléguée de St Crespin sur Moine, cadastré 273 section C n° 2860, d'une surface d'environ 130 m² et relevant du domaine privé communal. Le bail définira les conditions d'occupation.

N°DEC-2021-018-AJCP / Contrat de bail à usage professionnel – Dr Serge Foyou – Montfaucon-Montigné – avenant n°3

Le 10/02/2021

Un avenant n°3 au contrat de bail professionnel, peut être signé avec le docteur Serge Foyou, médecin généraliste, pour l'occupation d'un local, sis 40 ter rue Louis Prosper Lofficial, Montfaucon-Montigné, 49230 Sèvremoine, selon les conditions de la délibération DELIB-2020-141 du 10 décembre 2020, et ce à compter du 25 février 2021 inclus.

Les modifications portent uniquement sur les articles 1 et 8 du bail professionnel susvisés.

• Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
------------	------------------	-----------	-----	---------	--------------	---------------

2021001	TILLIERES	1	Commerce (rue du)	A	1520, 2822	26/1/21
2021002	ST ANDRE	45	Calvaire (rue du)	AA	9	26/1/21
2021003	MONTFAUCON	6	Violettes (rue des)	B	1249	26/1/21
2021004	TORFOU	4	Foyer (rue Charles)	AC	830, 833	26/1/21
2021005	ST GERMAIN	20	Mairie (rue de la)	D	2357	26/1/21
2021006	TILLIERES	35	Commerce (rue du)	A	1493, 1494	26/1/21
2021007	ST GERMAIN	14	Bocage (rue du)	D	508	26/1/21
2021008	MONTFAUCON		Macé (rue Guillaume René)	A	348, 352	26/1/21
2021009	ST CRESPIN	35	Mauges (rue des)	B	1357, 1438, 1439, 1472	1/2/21
2021010	MONTFAUCON	3	Prés verts (allée des)	A	1080	1/2/21
2021011	ST GERMAIN	31	Bretagne (rue de)	E	1799	1/2/21
2021012	ST CRESPIN	29 bis	Anjou (rue d')	C	1202, 1206	1/2/21
2021013	TILLIERES	9	Poste (rue de la)	A	2415, 2416	1/2/21
2021014	TORFOU	19	Sauveur (rue St)	AC	24, 604	3/2/21
2021015	ST CRESPIN	29	Moulins (rue des)	C	3442	5/2/21
IA2021001	ST GERMAIN	6 bis	Eclergerie	E	1890, 1893, 1895	25/1/21
IA2021002	ST MACAIRE	36	Commerce (rue du)	AB	55	25/1/21
IA2021004	ST MACAIRE	2	Bouleaux (allée des)	AK	255	25/1/21
IA2021005	ST ANDRE	56	Cœur (rue du Sacré)	AB	505	27/1/21

IA2021006	ST MACAIRE	19	Pasteur (rue)	AB	270	27/1/21
IA2021007	ST ANDRE	1	Rouge (rue du carrefour)	AC	3p	29/1/21
IA2021010	ST MACAIRE	38	Ecureuils (allée des)	AL	201 et 202	10/2/21
IA2021011	ST MACAIRE		Aubretières (rue des)	AI	218	10/2/21
IA2021012	ST MACAIRE	13	Michelet (rue)	AH	183	10/2/21
IA2021013	ST MACAIRE	7	Berlin (rue de)	AK	89	10/2/21
IA2021014	ST ANDRE	53 T	Creulière (rue de la)	AC	729	12/2/21
IA2021015	ST MACAIRE	39	11 novembre (bd du)	AE	490, 491	12/2/21
IA2021016	ST ANDRE	3	Rouge (rue du carrefour)	AC	709	12/2/21
IA2021017	ST ANDRE	26 bis	Ajoncs (rue des)	AC	707	12/2/21

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h28

Le Maire, Didier Huchon,

